Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur		Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée		Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée		Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque		Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /		Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)		Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material /		Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Relié avec d'autres documents Only edition available / Seule édition disponible		Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.		certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
\checkmark	Additional comments / Continuous pag Commentaires supplémentaires:	ination.	



SJOURNAL DE L'INSIKUCION PUBLIOUR

Volume XXI.

Québec, Province de Québec, Avril 1877.

No. .1

SOMMATRE. - Partie of richelle: Brevets accordes par les burgaux. -Nominations de commissaires et de syndies.-Nouvelles municipalités scolaires.-Loi sur l'instruction publique (suite et fin). Partie son-orregente: Fournitures classiques.—La taxe des écoles à Montréal.—Ouvrages Canadiens donnés en prix.— Catéchisme des lois scolaires. Tanueur rime: Narration fran-gaise.—Le conférence de M. Valiquet sur l'apiculture. Pénacooie : Exercice de mémoire .- Renvoyer l'enfant récalcitrant de l'école, ou le mettre à la porte.—Soixantième conférence, etc. Bulleriss: L'instruction publique, judiciaire, sciences, bibliographic, agriculture, etc. Assosces.

PARTIE OFFICIELLE

Département de l'instruction publique

BURBAUN D'ENAMINATEURS quénco (catholique)

Ecole Académique, lère classe (F et A): M. James Lewis

Ecole Modile, lère classe (F): Mile. M. Phédéra Paquet Ecole filémentaire, lère classe (F): Miles. M. Eugénie Blais, M. Agnus Delisle et M. Aurélie Gagnon; (A): M. James Sloan. Econ. Élémentaine, 2ème classe (F): Mile. M. Démerise Gosselin.

N. LACASSE, secrétaire.

Québec, 6 février 1877.

THOIS HIVIERES (Catholique)

Ecole Modille, lère classe (F): Miles. Virginie Bourgeois, Victorine Bourbeau, Victorine Béliveau; (F et A): Miles. Anny Prince, Caroline Hébert et Elodie Héon.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, lère classe (F): Miles. Elvine Beauchemin, Eliza Poisson, Lumina Beauchemin, Joséphino Faucher, Célina Royvert, Emélie Forcier, Georgiana St. Jean, Caroline Lamothe, Eliza Roy, Eliza Geofroid, Eulalie Champagne et Délima

Bogolair. ECOLE ELEMENTAIRE, 2ème classe (F): Miles. Lea Leblane, Eliza Lefevre, Emélie Trudel, Anastasio Brassard et Mélina Nobert.

6 février 1877.

RIMOUSKI (catholique)

Ecoli: Élémentaire, lère classe (F) : Miles. Angèle Bélanger, Alberta Lapointe, Delvina Charrotte, Célina St. Onge, Léda St. Laurent, Sylvie Lévesque, Victoria Duret. Rimouski, 20 février 1877.

Ale, Mautin, secrétaire.

RICHMOND (protestant)

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, lère classe (A) : Miles, Jane Smith et larriet Dwier. 23 février 1877.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil du 25 janvier 1877, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conferés par les 48e et 136e clauses du chap. 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté d'Arthabaska, Arthabaskaville.—Antoine Gagnon, écuyer, en remplacement de lui-même, aucune élection n'ayant eu lieu en juillet dernier.

Comté de Chicoutimi, Saint-Félicien,-MM. Jean Lachance, Etienne Beaudoin, Joseph Savard, Jean-Baptiste Drolet et Eusèbe Simard. Municipalité nouvelle.

Comté de Drummond, Kingsey.—Le Révérend M. Thomas Quinn, en remplacement du Révérend M. F. X. Désaulniers.

Par ordre on conseil du 17 février 1877 :

Comté de Beauce, Saint-Pierre de Broughton.-M. Pierre Fortier, en ramplacement de M. Jacques Fortier, fils, qui n'a pas été remplacé par élection.

Comté de Beauharnois, Beauharnois (ville).—Pierre Casimir Duranceau, écuyer, avocat, en remplacement du Rév. M. Charland, qui a résigné.

Comté de Dorchester, Saint Léon de Standon.-M. Charles Audet dit Lapointe, décédé, et qui n'a pas été remplacé par élection.

Comté de Lévis, Notre-Dame de la Victoire.—M. Victor Delisle, en remplacement de M. Louis Nadeau, et M. Antoine Samson, en remplacement de M. Pierre Bégin, aucune élection

n'ayant eu lieu dans le temps prescrit par la loi
Comté d'Hochelaga, village Delisle.—Le Rèv. A. Séguin, en
remplacement de M. S. Delisle, démissionnaire.
Comté de Montcalm, Doncaster.—MM. Damase Chartrand,
Louis Forget, T. Tourangeau, Magloire Menard et Michel
Constantmeau. La numicipalité n'étant pas érigée au mois de
juillet. La nomination faite le 13 novembre 1876 est révoquée.

Comté de Montmagny, village de Montmagny. - Joseph Marmette, François Xavier Gendreault, Hubert Hébert, écuyers, et MM. George Fournier et Edouard Lemieux.

Par ordre en consoil du 28 février 1:77:

Comté de Drummond, Grantham .- M. Joseph Sennoville, en remplacement de M. Isaic Grangé, qui a quitté définitivement la nunicipalité et n'a pas été remplacé par élection. Comté de Drummond, Wendover et Simpson.—M. Arsène Brassard, en remplacement de M. Alexandro Côté, qui a quitté définitivement la municipalité et n'a pas été remplace par élection

Comté de Gaspé, Petit Pabos.—MM. William Sutton, Richard Sutton, John Kyse, Daniel McNeil et William Garett, Municipa-

lité nouvelle.

Comté de Rimonski, Notre-Dame du Sacré Cœur.—Le Révérend M. Charles Gay et MM. Pascal Parent, Pierro Parent, Joseph Pineau, fils, et Françoix-Xavier Pineau, Cotto nomination avait déjà été faite le dix-sept août dernier, mais la municipalité n'étant pas alors légalement constituée, il est à propos de la renouveler.

Comté de Vaudreuil, Saint Lazare.—Le Révérend M. Thomas Brassard et MM. Louis Campeau, Ephrem Montpetit, Cyprien Gastonguay et Joseph Montpellier. Municipalité nouvelle.

Par ordre en conseil du 19 mars 1877 :

Comté de Bagot, Acton Vale.—M. François Bourgault, en remplacement de M. Honoré Plante, qui a quitté définitivement la municipalité et n'a pas été remplacé par élection dans le temps voulu par la loi.

Comté de Chicoutini, Notre-Dame de Laterrière.—Le Révd. M. Charles Bacon, en remplacement du Révd. M. Mailley, qui a quitté définitivement la municipalité et n'a pas été remplacé

par élection dans le temps voulu par la loi.

Comté de Drummond, Saint Germain.— Gédéon Manseau, écuyer, M. D., en remplacement de M. Cyprien Paradis, qui a quitté définitivement la municipalité, et qui n'a pas été remplacé par élection.

Comté de Gaspé, Barrachois.—M. Louis Auguste Lamontagne, en remplacement du Rév. M. Vigeant, qui a quitté définitivement la municipalité et qui n'a pas été remplacé par élection.

Comté de Richmond, Melbourne.—M. Richard Woodward, en remplacement de M. Adam Patton, qui a quitté définitivement la municipalité et qui n'a pas été remplacé par élection.

la municipalité et qui n'a pas été remplacé par élection.
Comté de Saguenay, Moulin Beaude.—MM. Pascal Perrom, fils, Johnny Fortin, père, David Tremblay, François Bisson et François Harvey. Municipalité nouvelle.

SYNDICS D'ÉCOLES.

Comté de Drummond, Saint-Fulgence.—M. Fulgence Préfontaine, on remplacement du Révd. M. Thomas Quinn, dont la nomination comme commissaire, en date du vingt-cinq novembre dernier, a été révoquée.

Conté de Gaspé, Percé.—M. Peter Leufesty, en remplacement de M. Thomas Kain, qui ne réside plus dans la municipalité, vu qu'il n'y a pas eu d'élection dans le temps voulu par la loi.

ÉRECTION ET DÉLIMITATION DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

Par ordre en conseil du 25 janvier 1877 :

1. Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de Saint-Félicien, tous les lots du canton d'Ashuapmouchouan, comté de Chicoutimi, au nord-ouest de la rivière Saint-Ours, et les

cantons de Desmeules et Parant, même comté.

2. Définir, comme suit les limites de la municipalité scolaire de Saint-Louis des Ha! Ha! savoir : comprenant les lots soixante et un à soixante et cinq des rangs B et C inclusivement du canton Armand, les lots quarante deux à quarante neuf melusivement, ainsi que les lots A. B. C. du premier rang du canton Cabano, les lots quarante-deux à quarante-huit du deuxième rang, et quarante deux à quarante-six du troisième rang du dit canton Cabano inclusivement, cette ligne se continuant ensuite par le côté sud-ouest du chemin neuf de Témiscouata, dans la ligne qui sépare la seigneurie d'avec les terres de la couronne, courant au sud-est jusqu'aux limites de la municipalité de Notre-Dame du Lac Témiscouata, et par le nord-ouest du dit chemin en suivant la ligne qui sépare la seigneurie des terres de la couronne et courant sud-est jusqu'à la rivière Touradis inclusivement.

Par ordre en conseil en date du 23 février 1877 :

1. Distraire de la municipalité de Grando Rivière, dans le comté de Gaspé, le territoire connu sous le nom de 4 East side of little Pabos River; "borné au nord-est par la propriété de James Candy, exclusivement, au sud-ouest partie par le Golfe Saint-Laurent et partie longeant la rivière Petit Pabos, insqu'anx terres non concédées, et l'ériger en municipalité scolaire sous le nom de Petit Pabos.

2. Distraire du canton de Hunterstown, dans le comté de Maskinongé, la nouvelle paroisse de Saint-Alexis, dans le même comté, et l'ériger en municipalité scolaire sous le dit nom, et avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme paroisse pour les fins civiles et religieuses, savoir : au sud-est bornée par la limite nord-ouest de Saint Paulin, étant une ligne traversant le canton de Hunterstown du nord-est au sud-ouest dans le quatrième rang du dit canton, et laissant le lot de Iean Collard, du côté nord-est de la grande Rivière du-Loup, et le lot d'Antoine Lafrenière, du côté ouest de la même rivière dans la paroisse de Saint-Paulin, au sud-ouest par la prolongation en droité ligne de la ligne qui sépare la paroisse de Saint-Ursule de celle de Saint-Paulin, jusqu'à une distance d'environ six miles dans le canton de Calonne, au nord-ouest par une ligne tirée de l'extrémité de celle qui vient d'être décrite, et gagnant vers le nord-est parallèlement à la première ligne décrite jusqu'à la ligne sud-ouest du canton de Caxton, ou sa prolongation en droite ligne, au nord-est par la ligne de Séparation entre le dit canton de Hunterstown et celui de Caxton, ou sa prolongation en droite ligne.

3. Distraire de la municipalité de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, dans le comté de Rimouski, la nouvelle paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cour, avec les mêmes limites qui lyi

sont assignées comme telle.

4. Diviser en deux la municipalité de Saint-Célestin, d'uns fecomté de Nicolet, la municipalité No, un comprenant cette partie de la paroisse qui se trouvé dans les fiefs de Godfroy et de Rocquetaillade, la municipalité No, deux comprenant le reste de la paroisse (la ligne de séparation des deux municipalités étant les lots du cadastre Nos. 172, 335, 336, 337).

Nouvelle loi sur l'instruction publique isme et im-

Acte pour amender de nouveau les lois concernant l'instruction publique en cette province, 40 Nicx., cn. 22, 1876.

4. Dans ces divers cas, les commissaires on syndics d'écoles établiront sans délai entre qui de droit une répartition de la somme à payer, percevront l'argent au plus tôt, par voie d'action ou de saisie comme dans le cas de la perception des cotisations et en tiendront compte à ceux qui y ont droit.

41. Le surintendant sera ex-officio visiteur des écoles des arts

et manufactures, établies dans la province.

42. Nul ne sera nommé inspecteur d'école à moins qu'il n'ait atteint l'àgo de 25 ans, qu'il n'ait obtenu un cerdificat ou brevet de capacité ou diplôme d'académie, d'école-modèle, ou d'école-élémentaire; qu'il ait enseigné pendant au moins cinq ans et qu'il n'ait pas laissé l'enseignement depuis plus de cinq ans, et qu'il ait subi un examen devant le comité catholique ou protestant du conseil de l'instruction publique, suivant le cas, ou tout sous-comité nommé par l'un ou l'autre des dits comités, sur ses aptitudes et ses capacités à remplir la charge, le i tout en conformité des règlements que fera tel comité, et tel examen aura lieu devant le comité ou tel sous-comité de l'un ou de l'autre des dits comités, suivant le cas, ou devant toutes personnes choisies ou nommées par le dit comité, suivant le cas; les règles et règlements concernant tel examen seront publiés dans le Journal de l'Instruction Publique et dans le Journal of Education.

Journal de l'Instruction Publique et dans le Journal of Elucation. 43. La septième section du chapitre 12 de la 35 Vict., est annedée en y ajoutant les mots suivants : "Tout instituteur ou institutrice qui n'entendra pas continuer son engagement pour l'année suivante, devra donner aux commissaires ou aux syndies

d'école un avis semblable.'

44. L'école scientifique et industrielle qui porte le nom "Ecole Polytechnique de Montréal " sera désormais désignée sous ce nom, et elle est placée sous le contrôle du surintencant de l'instruction publique, conformément au programme arrêté le 20 novembre 1873 entre le ministre de l'instruction publique et les commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal; mais ce programme pourra être modifié, changé ou augmenté, en tout ou en partie, par le surintendant et les dits commissaires d'écoles.

45. Il sera fait, chaque année, ou aussi souvent qu'il le requerra, un rapport au surintendant, par le principal de l'école polytechnique, ou par toute autre personne que le surintendant pourra nommer pour faire in examen à cette fin, constatant le progrès des élèves, l'état des collections, instruments, laboratoire et hibliothèque, et aussi sur tout ce qui

concerne les études dans la dite école, et aussi un rapport des recettes et dépenses de l'établissement et de tout ce qui concerne la statistique et le fonctionnement de cette institution.

46. Il sera nommé, chaque année, deux ou plusieurs personnes compétentes comme commissaires, pour examiner les élèves de chaque cours suivi à la dite école sur les différentes parties des sciences qui leur auront été enseignées dans l'année ; ces élèves seront présentés à l'examen par le principal.

Ces commissaires seront nommés par le lieutenant-gouverneur

Cos commissaires seront nommés par le lieutenant gouverneur en conseil, sur le rapport du surintendant, et seront désignés sous le nom de "commissaires de l'école polytechnique."

47. Ces commissaires feront rapport du résultat des examens au surintendant et aux commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal, et aussi sur le classement des élèves selon leurs capacités et sur les améliorations, changements ou modifications qu'ils croiront devoir suggérer dans l'enseignement et la durée des étules.

la durée des études.

4S. En conformité du rapport des commissaires, le surintendant délivrera à chaque élève nyant suivi assidément le cours complet d'études de la dite école polytechnique et ayant passé à la fin de chaque année scolaire un examen satisfaisant devant les dits commissaires, le diplôme d'ingénieur, selon la branche des connaissances scientifiques à laquelle l'élève se sera appliqué, soit le diplôme d'ingénieur civil, ou d'ingénieur des mines, ou d'ingénieur mécanicien, ou d'ingénieur industriel; et les noms seront publiés dans la Gazette Officielle de Québec, indiquant le grade du diplôme obtenu.

Mention sera faite dans le diplôme, d'après l'opinion des commissaires, que l'élève a subi son examen d'une manière satisfaisante, ou avec distinction, ou avec grande distinction, on enfin avec la plus grande distinction.

49. Les élèves actuellement présents à l'école et ayant déjà subi un ou deux examens de fin d'année devant le principal et les professeurs de l'institution ne seront astreints, pour l'obtention du diplôme, qu'au passage des examens futurs devant les commissaires.

50. La nomination du principal, des professeurs et du personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'école, sera faite par les commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal et soumise à la ratification du surintendant de l'instruction publique.

51. Les termes employés dans la présente loi pour définir les quatre classes de diplômes délivrés par le surintendant de l'instruction publique aux élèves de la dite école polytechnique doivent être entendus comme suit:

1. Le diplôme d'ingénieur civil sera délivré à l'élève capable de conduire, diriger et exécuter tous les travaux d'art et de construction à la surface du sol;

2. Le diplôme d'ingénieur des mines à l'élève capable de conduire, diriger et exécuter tous les travaux de découverte, extraction et exploitation de minerais et de minéraux et ceux de leur transformation en métaux utiles.

de leur transformation en métaux utiles;
3. Le diplôme d'ingénieur mécanicien à l'élève capable de dessiner, combiner et construire tous engins et machines employés dans l'industrie;

4. Le diplôme d'ingénieur industriel à l'élève capable d'appliquer les sciences de la physique et de la chimie à la production et à la manufacture.

52. Il sera loisible au lieutenan-tgouverneur en conseil, sur la recommandation du conseil de l'instruction publique ou sur le rapport du surintendant, de faire adopter et promulguer des règles et règlements pour la tenue, l'établissement, la direction et le maintien d'expositions scolaires; de nommer un ou p'usieurs commissaires à cette fin qui seront tenus de suivre les instructions qui leur seront données par le lieutenant-gouverneur en conseil; et ces règles et règlements seront publiés dans la Gazette Officielle de Québec et seront aussi publiés par le surintendant dans le Journal de l'Instruction Publique et dans le Journal of Education.

53. Les formules insérées dans cet acte en font partie et suffisent dans tous les cas pour lesquels elles sont proposées; toute autre formule exprimant les mêmes choses peut être également employée.

54. Tout acte ou partie d'acte ou loi en opposition avec le présent acte est abrogé.

PARTIE NON-OFFICIELL!

Fournitures classiques

Le Journal des Instituteurs (de Paris), après avoir cité un de nos articles sur le dépôt du département de l'instruction publique, ajoute ;

"Nous croyons devoir rappeler à ce propos qu'une organisation analogue existe depuis plusieurs années à Paris. Un magasin spécial pour la confection et la distribution du matériel scolaire a été créé en 1872 pour les écoles de la ville.

"L'objet de la création de ce magasin, dit M. Gréard (1), est : 10. d'assurer aux écoles, grâce à des approvisionnements proportionnés aux besoins, la fourniture régulière, tant du matériel classique proprement dit divres, cahiers, plumes, crayons, cartes, tableaux, etc.) que du mobilier scolaire ou du mobilier de ménage de nos établissements : 20. de pourvoir d'urgence aux besoins extraordinaires ou aux réparations accidentelles, par l'envoi ou par le remplacement immédiat de ce qui manque ou de ce qui se trouve hois d'usage ; 30. de surveiller la qualité des confections et des fournitures, en rapprochant les objets confectionnés ou fournis du modèle ou du type déposé ; 40. de laisser, pour la fabrication du mobilier, le champ ouvert à toutes les améliorations de fond et de détail, dont l'expérience a démontré la possibilité et l'avantage."

La taxe des écoles à Montréal

Dans un article en réponse à certaines attaques dirigées contre l'administration de l'Académie du Plateau, la Minerce affirme qu'à Montréal "Pinstruction ne coûte guère plus cher que dans le reste de la province, bien qu'elle y soit plus complète, plus relevée que partout ailleurs," et ce journal ajoute:

"D'après le dernier rapport du ministre de l'Instruction Publique de Québec, les dépenses totales de l'éducation ont été pour l'année 1874-75 de \$1,320,133. La population de notre province est de 1,191,516, ce qui donne une part contributive par tête de \$1.10. La population catholique de Montréal est de \$5,185; les contributions scolaires provenant de toutes sources se sont élevées à \$101,735, soit \$1,25 par tête de la population catholique.

"En poussant la comparaison entre Montréal et les différents états de la République voisine, l'avantage reste à Montréal au point de vue de l'économie, quoique les rigueurs de notre climat constituent un désavantage pour nous et entrainent de grandes dépenses pour le chanflage. Dans le Missouri, qui possède une population à peu près égale à la nôtre, chaque citoyen paie \$1.25, et c'est l'État où l'éducation coûte le moins; l'Iowa dépense \$3.55 par chaque habitant; New-York et New Jersey \$2.75; l'Ohio \$2.78; le Rhode-Island \$2.86. Ces chiffres sont tirés de l'American Cyclopedia.

"On est trop porté à oublier que la commission a en tout à faire en même temps. Notre ville a été emportée soudain dans un mouvement progressif; il a fallu participer au mouvement général. Or tout était à faire, et c'est ce qui a élevé les dépenses à compte du capital. Pour faire face à ces besoins pressants et impérieux, construire des maisons d'écoles, la commission a émis

⁽¹⁾ L'Instruction primaire à Paris et dans le département de la Seine (1871-1872).

des débentures et par un plan bien conçu, reparti le paiement de la dette sur un grand nombre d'années, afin que ceux qui sont destinés à profiter le plus de l'enseignement soient appelés à payer leur quote-part."

Ouvrages Canadiens donnés en prix

Le département de l'instruction publique distribuera cette année, à part les autres livres canadiens qui sont aunuellement donnés en prix dans les écoles, environ 9,000 exemplaires des ouvrages suivants :

Les Auciens Canadiens, par P. A. de Gaspe, 2 vols. Mémaires, par P. A. de Gaspé. Opuscules, par l'abbé Ferland. Légendes, par J. C. Taché. Forestiers et Voyageues, par J. G. Taché. Ancedotes, par G. de Boucherville. Le Colonel Dambourges, par l'abbé Bris. Lecture pour tous, par Oscar Dunn. Le Tomahahk et l'Epèc, par Joseph Marmette. Au coin du feu, par Benjamin Sulte. Légendes, par l'abbé Casgrain. Opuscules, par l'abbé Casgrain. A mes enfants pur N. Legendre. A la veiller, par Faucher de Saint-Maurice. Mélanges, par Hubert LaRue. La maison paternelle, par Patrice Lacombe.

titre en or. Le format est in 18 et in 12. Les maisons d'éducation qui désireraient acheter ces ouvrages pourront le faire à bonne composition en s'adressant au département de l'instruction publique. Les prix sont de \$0.25 à \$0.50.

Les journaux qui s'intéressent au succès de la littérature nationale vondrout bien, nous l'espirons, faire part à leurs lecteurs de cette mesure prise par l'hon. Surintendaut.

Catéchisme des lois scolaires

Le Surintendant vient de publier Les lois sur l'instruction publique mises en demandes et réponses. Le prix est de \$0.20.

Cet ouvrage pourra être très utile à lous ceux qui, par leur position, sont appelés à étudier nos lois scolaires. Ces lois sont disséminées dans les statuts et il est difficile parfois de se retrouver au milieu du labyrinthe des amendements et des sons-amendements qui, d'année en année, sont venus modifier la loi organique (ch. 15 des S. R. du B. Ch. Avec l'ouvrage que nous annonçons, l'on a d'un coup d'wil l'eusemble des lois, et les recherches deviennent superflues.

TRIBUNE LIBRE

Narration Française

Par un élève de Troisième

IMPRUDENCE ET DÉSESPOIR D'UN PÈRE

Le petit André, dernier rejeton de la famille de Humbert du Viennois, était la joio et l'espérance du Dauphin, son père. Doné des plus belles qualités du corps, il était un objet d'attletion pour toutes les personnes du château, et son esprit vif et enjoue lui attirait encore l'admiration de tous ceux qui visitaient

son père. Le malheur qu'il avait éprouvé dès ses premières années, en perdant sa mère, ajoutait encore à l'intérêt que l'on se sentait singulièrement disposé à lui porter. Le nom d'orphelin somblait lui donner plus de charmes et lui marquer un nouveau titre à l'amitié et aux caresses. On reconnaissait dans sa figure enfantine les traits frappants de sa mère, et plusieurs fois cette ressemblance avait interrompu la gaieté du prince pour lui faire verser une larme de regret. Alors le petit André, s'avancant naivement, venait avec sa petite main essuyer cette larme sur la joue brunie de son père, en lui disant : "Ne pleure pas, père! Ne pleure pas!"..... Une caresse, un baiser suivait cotte action, et le père emmenait son fils pour l'égayer et le distraire.

"Viens, mon enfant," disait-il, en se dirigeant vers la croisée,

vois-tu là-bas? C'est là que nous irons nous promener quand

le soleil de mai réchaultera la plaine, et que les fieurs s'épa-"nouieront. Vois-tu ce petit bosquet?..... C'est là que nous "irons nous reposer à l'ombre." "Ah! oui, nous irons " s'écriait l'enfant ravi par ces promesses. "Mais, vois-tu aussi la rivière?" "Regarde ces barques surmontées d'une voile blanche comme " la neige; vois comme elles se balancent mollement et sans "bruit! Les matelots chantent: ils sont joyeux. Eh! bien, "nous aussi, mon André, dans quelques jours, nous nous pro-"menerons, nous chanterons, et nous serons joyeux comme "eux. Nous voguerons longtemps au soleil couchant, et quel-" ques fois même, entraîné par le doux balancement des flots. Ces volumes sont relies en percaline ganfrée, avec "tu t'endormiras sur mes genoux.

A ce discours du père, la figure du petit André ne souriait plus, et chaque fois que cette dernière promesse suivait les autres, il répondait : 4 Oh! non, père, nous n'irons pas ; l'aurais

peur..... si j'allais tomber."

"Tais-toi donc, disait le prince; ne serai-je pas là pour veiller sur toi? Ne crains rien! Une seule fois sullira pour chasser tes craintes et te charmer.

Le petit André reprenait alors sa gaieté, et le père, content de l'avoir consolé, le laissait à la fenêtre s'amusant à regarder les nacelles qui se croisaient dans la rivière.

Cette scène s'était déjà répétée deux ou trois fois, et le père, aveuglé par le désir de plaire à son fils, ne voyait pas dans ces hésitations le triste pressentiment du sort qui l'attendait,

C'était un soir de Mai. Pendant toute la journée, le château de l'umbert avait retenti de la joie la plus bruyante : on célébrait le sixième anniversaire de la naissance d'André. Le soleil couchant dorait de ses feux mourants le sommet des côteaux voisins, et la fleur des champs répondait dans l'air ses parfums les plus purs.

Le Dauphin revenuit alors de la promenade avec son fils, en suivant un petit sentier qui serpentait dans la prairie. A chaque instant, l'enfant se courbait pour cueillir une violette ou quelque autre petite fleur sauvage qu'il présentait à son père en riant : c'était une faible récompense qu'il lui offrait, car ce jour avait vu réaliser les promenades tant de fois promises du côteau et du bosquet, et le petit André ne sayait que faire pour en témoigner sa reconnaissance.

Cependant le Prince était triste. Le silence du soir, qui commençait à s'étendre sur la campagne, le mettait sous l'influence d'une mélancolle qu'il ne savait trop comment s'expliquer. S'il n'eut pas craint d'attrister son fils, il eut

pleuré.

Le père et le sils arrivèrent bientôt dans la cour du château, d'où l'on aperçoit le Rhône. A la vue du fleuve, le Dauphin voulut se donner le plaisir d'une promenade sur l'eau. D'ailleurs ne devait-il pas, ce jour-là, tenir toutes ses promesses ? volontiers à l'offre que lui en fit son père.

Ils partent à l'instant, et bientôt une légère embarcation obéissant à l'impulsion des rames, fend les eaux endormies du fleuve. Le petit André s'émerveille d'un spectacle si nouveau pour lui. Tantôt il admire le monvement de la rame qui, frappant la surface de l'eau, laisse un tourbillon verdatre où brillaient tout-à-l'heure les rayons dorés du soleil. Tantôt c'est le long sillon que la barque traîne dernière elle et où semblent

se jouer mille diamants.

Ses joyeux éclats de rire témoignaient de sa surprise et de son admiration, et son père était font étonné de le voir charmé d'une chose qui jusqu'alors avait paru lui causer de la crainte. En effet toutes les appréhensions du jeune de Humbert s'étaient enfuies pour faire place à cette témérité enfantine qui brave le danger parcequ'elle ne le connaît pas. Lui, naguère si craintif aux soules paroles de son père, il allait maintenant de l'avant à l'arrière de l'embarcation, communiquant au prince toute la joie qu'il premit à ce nouveau genre de promenade. De temps en temps il se penchait, et laissait trainer sa petite main dans l'eau, tout surpris du léger murmure que rendait l'onde au passage de ses doigts.

Malgré les charmes de cette promenade, le Dauphin ne partageait pas la joie de son fils. Depuis quelques heures une tristesse étrange s'était attachée à lui et ne le quittait plus.

Hélas! père infortuné! c'est l'amour paternel qui se change en pressentiment et qui te prépare au coup terrible qui doit

bientôt to frapper!

Plongé dans la mélancolie, le père oublia peu à peu la surveillance qu'il aurait du exercer sur son fils. Celui-ci, tout entier à sa jouissance, ne l'interrogeait plus. Après avoir parcouru en tous sens la petite embarcation, il alla se placer derrière le prince, et commença à se parler, faisant mille commentaires sur tout ce qu'il voyait. Mais au moment où il alla se pencher pour plonger de nouveau son petit bras dans l'eau, il perdit l'équilibre et disparut sous la barque. Pas un cri no so fit entendre, et la chute de l'enfant se confondit avec le bruit de la rame.

Une minute s'écoule avant que le prince, n'entendant plus la voix du petit André, se détourne....... Un cri de stupeur s'échappe de sa poitrine, et, faisant sur lui le signe de la croix, il so precipito dans le fleuve à la recherche de son enfant.

La nacelle s'en allait doucement à la dérive, et les mouvements du prince au milieu du fleuve produisaient sur la surface polio des eaux des lames légères qui, en expirant sur la rive, imitaient des sanglots comprimés. Chaque fois qu'il revenait à la surface, il jetuit un cri do désespoir que répétaient après lui les échos cachés du bord.

La lutto fut terrible. Cinq fois le père infortune alla demander au lit de la rivière le fils qu'elle venait de lui ravir : cinq fois l'onde le repoussa, jusqu'à ce qu'enfin, épuisé de

fatigue, il dut céder.

Dans son désespoir, il allait lui-même se laisser submerger lorsque des voix confuses qui se firent entendre du rivage le rendirent à la raison. Il pensa d'abord que les courants y avaient jeté le corps de son fils, et il s'y dirigea en criant:
"André! André?" Plusieurs voix semblaient lui répondre, mais, en arrivant, il reconnut avec douleur que ce n'était que l'écho qui disait aussi : "André! André!"

L'alarme so rendit bientôt jusqu'au château. En ce moment tout le personnel fut dans l'émoi, et l'on n'entendit partout que pleurs et lamentations. Sur l'ordre du Dauphin, une personne était venue jeter cette désolante nouvelle, et chacun voulait courir au rivago pour chercher l'enfant et secourir le

père dans son infortune.

Le jour était tombé : les ombres enveloppaient déjà la rivière. et les pales rayons de la lune venaient par intervalle jeter capriciousement une lueur argentée sur les caux sombres et silenciouses. Tout était ensoyeli dans le calme de la nuit. Cependant une voix étouffée se faisait entendre, et répétait avec des sanglots : "André l'André l'"

C'était le prince qui, étendu sur le rivage, ne voulait pas écouter les consolations que ses gens s'efforçaient vainement de lui donner, et qui n'avait qu'une plainte, qu'un cri; "André I

Le fleuve jusqu'à présent si tranquille se voit bientôt sillenné en tous sens par une foule d'embarcations. Le malleur de la famille de l'umbert s'était promptement répandu dans les environs, et tous voulaient apporter leurs condoléances au prince en cherchant le corps de son fils.

Le silence règne au milieu de cette multitude attristée : l'on n'entend que le clapotis des rames et les gouttelettes qui en retombent comme des pleurs sur le sombre mireir des eaux. Le flambeau qui surmonte chaque nacelle ajoute à la scène je ne sais quoi de triste et de lugubre. Tantet l'on dirait les mauvais génies du lieu qui, contents de leur victime, se rassemblent pour rire de la douleur. Tantôt, et d'une minière plus vraie et plus consolante, l'on dirait une troupe d'anges descendus du ciel pour chercher leur frère. Les ténèbres ne permettent plus de distinguer les embarcations, et l'on n'aperçoit plus que les pales lumières qui se croisent et se mélent dans toutes les directions.

Tout à coup elles se rassemblent toutes à un même endroit, et paraissent de loin comme un immense catafalque. Un venait de repêcher le cadavre du petit André. Ses yeux étaient fermés, ses petites mains étaient jointes sur sa poitrine, et ses lèvres semblaient garder encore l'empreinte du dernier mot de gaieté qui s'en était échappé.

A l'instant on l'apporte à son père qui, pour la première fois depuis l'accident, répond directement aux questions qu'on lui pose. Jusqu'alors on n'avait pu lui faire raconter les circonstances de cette catastrophe, car la douleur l'avait paralyse. Après les premiers instants accordés aux sanglots, on se rendit au château dans la tristesse et le silence.

Trois jours se sont écoules......

.....Lo château de Humbert, autrefois si anime, si rempli de joie, demeure dans le deuil et la solitude. Plus de banquets, plus de ris ni de plaisir: le malheur s'en est emparé

et y exerce son empire en vainqueur et en maître.

Accablé sous le poids de son infortune, le Dauphin voulut rompre à jamais avec le monde. Il abandonna tous ses domaines au royaume de France, pour vivre retiré de la société, seul avec ses chagrins. Il prit l'habit de solitaire, et vint habiter une petite chapelle sur les confins de ses terres. C'est là qu'il passa le reste de sa vie dans la pénitence et l'abnégation : ce n'était plus le brillant Prince de Humbert d'autrefois, mais l'humble et pauvre ermite du Viennois. On ne le vit plus apparaître richement équipé aux fêtes et aux tournois : il était disparu de sa seigneurie, se disait-on, et l'on ignorait le lieu de sa retraite.

Cependant, durant plusieurs années encore, au mois de Mai, quand le soleil avait terminé sa course, et que les ténèbres s'étendaient sur le Rhône, un ermite passait et repassait lentement sur la rive, et sur son chemin, on entendait ces p roles entrecoupées de soupirs : "André! mon fils André!

ERNEST CHOUINARD.

Québec, 10 Février 1877.

le conférence de M. Valiquet à l'école normale Jacques-Cartier

APICULTURE

LES MALES

Les males, ou faux bourdons, ainsi nommes à cause du bourdonnement qu'ils font en volant, sont plus longs et plus gros que les ouvrières, ils sont aussi plus gros que les reines; leur vol est lourd et bruyant. Leur trompe est trop courte pour leur permettre de butiner le miel dans les fleurs; aussi ils se nourrissent des provi-sions de la ruche; leurs machoires sont faibles; leurs jambes n'ont pas de corbeilles; leurs yeux sont proéminent et se rejoignent au dessus de la tête. Ils ne peuvent se défendre, n'ayant pas d'aiguillon.

On voit les males sortir des ruches, dans la bonne saison, entre midi et trois heures. En hiver, au commencement du printemps et en autonne les mâles sont rares, parce que les abeilles les tuent des que la récolte du miel com mence à baisser ; aussi l'existence des males est très-pré caire, puisqu'elle dépend des circonstances de la récolte; c'est ce qui fait qu'on ne peut guère préciser la moyenne

de la durée de leur vie.

Il est à remanquer que quand une ruche a perdu sa reine, elle a la prévoyance de ne pas tuer ses miles et de les conserver, malgré la pénurie de la récolte, jusqu'à ce que la jeune reine ait commencé sa ponte.

Cette présence anormale des males dans les ruches indique, d'une manière assez sure, les ruchées qui sont

orphelines.

Dans les ruches abandonnées à elles mêmes, la reine pond chaque année des centaines et parsois des milliers de mâles, au grand détriment de l'apiculteur; car les mâles sont gros mangeurs et dépensent le plus clair du profit, par le miel qu'ils absorbent, tant pendant leur

élevage que pour leur entretien.

Pour parer à cet inconvénient, les apiculteurs à rayons fixes oni inventé des grilles qu'ils placent à leurs ruches, grilles d'un calibre tel que les ouvriers peuvent les traverser, tandis que les males sont arrêtés au passage; mais ces grilles ne remplissent que très partiellement leur objet, car elles n'empêchent pas les abeilles d'élever

Les apiculteurs à rayons fixes ont encore inventé un autre moyen pour se débarrasser du mâle, c'est de les décapiter lorsqu'ils sont à l'état de crysalides; ce moyen ne vaut guère mieux que le précédent, car outre qu'il est répuguant, il tue les mâles quand ils sont à moitié élevés ; puis les abeilles réparent les cellules que la reine se hâte

de regarnir d'œufs du même sexe.

Les apiculteurs de la nouvelle école, dite du rayon mobile, ont résolu le problème, qui consiste à supprimer presque totalement la ponte des males; car dans un rucher de dix ruches, quelques douzaines par ruche sont suffisantes pour les besoins de la reproduction, et le miel que les centaines, ou milliers de mâles de chaque ruche pouvaient consommer, est ainsi ajouté à la récolte de l'apiculteur.

L'œuf qui produit un mâle met en moyenne environ vingt cinq jours à devenir insecte parfait. Cette moyenne peut être plus courte ou plus longue, suivant les circons-

tances de l'élevage.

CONSTRUCTIONS DES ABEILLES

Nous avons vu que les abeilles secrètent la cire entre les anneaux de leur abdomen. Cette matière sert aux abeilles à construire les rayons dans lesquels elles habi-

La cire est une substence ferme, grasse, demi-transpa-rente, susceptible de fondre à 80 degrés centigrades; soluble dans l'alcool, et qui peut se mélanger aux autres

La cire est donc la graisse des abeilles, elle est formée chez elles comme la graisse chez les animaux, par la digestion de la nourriture, et elle est plus ou moins abondante suivant que les abeilles mangent plus on

C'est Huber qui le premier a fait des expériences pour reconnaître quelle était la substance dont les abeilles avaient besoin pour faire la cire. Plusieurs apiculteurs, avant lui, prenaient pour de la cire le pollen qu'ils voyaient les abeilles rapporter à la ruche dans les corbeilles de leurs pattes. D'autres ayant reconnu que les pelottes contenues dans les corbeilles étaient du remarqua que les abeilles secrétaient la cire entre les anneaux de leur abdomen. Cette observation publiée en 1768 ne parut pas assez fondée pour qu'on s'y arrêtât. Huber, en 1793, la vérifia et la proclama en même temps qu'un autre apiculteur anglais.

D'après les observations de Huber, il résulterait que faire l'expérience que voici :

les plaques formées sous l'abdomen ont besoin d'une autre élaboration pour être réellement de la cire. pensait que les abeilles, en machant ces plaques, les imprégnaient d'une sorte de salive, qui changeait leur composition chimique, et que c'est cette salive qui servait aux abeilles à coller entr'elles les plaques pour en former des rayons. Aujourd'hui on ne croit plus à la nécessité de cette salive; on a remarqué qu'il faut aux abeilles une haute température pour fabriquer leurs rayons ; que cette chaleur suffit pour rendre les plaques malléables et faciles à réunir et que si la chaleur fait défaut les abeilles perdent beaucoup de ces plaques, qu'elles sont incapables d'utiliser et qu'elles laissent tomber, faute de ponvoir les souder.

Huber essaya de faire fabriquer de la cire aux abeilles en les nourrissant de pollen et de sucs de fruits; les abeilles ne produisirent pas de cire. Puis, quand il leur eut donné du miel et de l'eau, il les vit se mettre aussitôt à construire des rayons. Il les priva plusieurs fois des rayons commencés, sans leur donner le moyen de se procurer autre chose que du miel et de l'eau, et cependant elles continuèrent à produire de la cire. Il fut donc

averé que la base de la cire est le miel.

Depuis, un autre apiculteur, le baron de Berlepsch, lit des expériences qui semblent prouver que le pollen entre, pour une petite part, dans la formation de la cire ; les abeilles nourries de pollen et de miel ayant dépensé moins de miel, pour un poids donné de cire, que celles

qui n'avaient eu que du miel à leur disposition. Peut-ètre, malgré l'expérience de Berlepsch, Huber avait-il raison en supposant que les abeilles, pour faire la cire, n'ont besoin que de miel. Le miel contient tous les éléments qui composent la cire; le pollen contient en outre une certaine quantité d'azote, substance nécessaire à l'entretien de la vigueur des êtres. N'est il pas probable que les abeilles privées de pollen ne jouissaient pas d'une santé aussi parfaite que celles qui en avaient à leur disposition, et que c'est au bon état de santé de celles qui jouissaient de cet aliment qu'est du leur rendement

supérieur en cire?

Nous savons tous que pour obtenir de la graisse des animaux, il faut qu'ils mangent en poids bien des fois autant de grain qu'ils produisent de livres de graisse. On s'est rendu compte de la quantité nécessaire et on a trouvé de six à dix, et même d'avantage, de grain sec pour un de graisse, et nous n'admettrions pas volontiers la croyance qu'il ne faut pas plus d'une à trois livres de mais sec pour produire une livre de lard. C'est la cependant ce que certains apiculteurs de la vieille école du rayon fixe, voudraient nous faire croire. Se basant sur des expériences illusoires et faites trop légèrement, ces apiculteurs avancent que la cire ne coute aux abeilles que d'un à trois grammes de miel pour un gramme de cire; mais dans les expériences qu'ils mettent en avant pour prouver leur assertion, ces apiculteurs ont oublie un facteur important : la différence de dépense qui existe, qui ne peut pas ne pas exister, entre un essaim sans batisse, par conséquent sans couvain à nourrir, et une ruchée ayant cette dépense à faire.

Nous dirons donc, jusqu'à ce qu'on nous apporte des preuves contraires, basées sur des expériences sérieuses, les pelottes contenues dans les corbeilles étaient du pollen, supposaient que ce pollen servait aux abeilles miel pour une livre de circ. C'est le poids minimum pour en composer la circ. Réaumur pensait que les trouvé par Berlepsch. Milne, Edwards et Dumas out abeilles dégorgeaient la circ. Un apiculteur de Lusace trouvé un chiffre plus élevé : 25 parties de miel ou 20 parties de sucre pour une partie de cire, le sucre rendant plus de cire que le miel.

Il est du reste facile de prouver qu'il faut plus d'une à trois parties de miel pour produire une partie de cire, et tout apiculteur peut aisément se donner le plaisir de

qu'il pèse 4 livres, soit environ 20,000 abeilles. On a constructions ne présentent plus la régularité qui distingue reconnu que 10,000 abeilles qui essaiment se sont chargées, celles qui ont été faite normalement, c'est à dire de haut par provisions d'environ une demi livre de miel (soit 250 grammes). Votre essaim pesera donc environ une livre de plus que si on cut pesé ces abeilles en tout autre moment que celui où elles essaimaient. On a recounu en outre qu'une colonie d'abeilles sans couvain dépense moins de 30 grammes de miel par jour. Si vous tenez l'essaim dans un endroit tout à fait obscur pendant plus de trois jours, vous trouverez ces abeilles mourant de faim. Que sera devenu sa provision de miel? Il lui en fallait moins de 90 grammes pour se nourrir. Le surplus a été employé à fabriquer de la cire pour se loger. Il lui restait environ 400 grammes de miel, sa nourriture déduite : alors, à raison de 3 grammes de miel pour un gramme de cire, il a dù produire au moins 130 grammes de cire. Détacliez la cire produite et pesez-la, vous en trouverez 20 à 30 grammes. Alors il vous faut bien admettre que la cire coûte aux abeilles une grande quantité de miel.

Mais pourquoi ne peut-on déterminer exactement la quantité nécessaire? Parceque cette dépense varie suivant les circonstances. Par exemple, si, dans l'essaim en expérience, il se trouve une grande quantité de jeunes abeilles, la dépense sera plus forte que si toutes ont dépassé l'age adulte. Car il faut à ces jeunes du miel. beaucoup de miel, pour terminer leur croissance.

En outre la dépense sera plus forte si le temps est frais, on si l'essaim est faible, que par un temps chaud et avec un essaim nombreux; ne savons-nous pas qu'un animal prend plus facilement la graisse s'il est chaudement logé que s'il souffre du froid? Or les lois de la nature sont les mêmes pour tous les êtres, pour le beuf et pour la

Les abeilles, pour produire la cire, se suspendent en grappe pendant un tempsassez long. On pense qu'il leur faut 24 heures de digestion pour produire la circ. Les crochets de leurs pattes leur servent à se suspendre les unes aux antres; elles forment alors des festons, des guirlandes, plus ou moins rapprochées et compactes suivant que la température de la ruche est plus ou moins élevée.

De temps en temps une abeille se détache d'un groupe et va déposer la cire qu'elle a produite; elle prend avec ses pattes une des huit petites gauffres de cire qui se sont formées sous son abdomen, quatre de chaque côté; elle la porte à ses mandibules, la pétrit et la place, la colle, devrais-je dire, au plafond de la ruche; elle continué pour la gauffre suivante, jusqu'à la dernière. Ce petit dépôt de cire est informe d'abord; une autre abeille succède à la première, remanie la cire préalablement déposée, arrange celle qu'elle apporte, et bientôt on voit que le petit amas de cire a pris la forme d'une cellule ébauchée; puis d'autres cellules se forment adossées à la première, le fond de l'une d'elles servant de centre à la réunion de trois autres. Le fond de chaque cellule étant convexe, nulle autre disposition ne pouvait mieux convegir pour économiser l'espace, tout en assurant une plus grande solidité.

Les abeilles construisent donc leurs rayons de haut en bas. Ces rayons sont d'une légèreté extrême, fins, transparents. En vérité, on ne peut s'empêcher d'admirer ce beau travail, quelqu'habitué qu'on soit à le voir. Les rayons neufs sont si légers qu'une ruche d'une capacité de 2,016 pouces cubes ne donne à la fonte que 900 grammes de cire.

Les abeilles construisent aussi de bas en haut ; mais c'est sculement quand elles continuent des constructions Journal, en a conservé pendant 25 ans, sans qu'il ait pu déjà faites. Par exemple, quand on leur a pris du miel remarquer que les abeilles qui y étaient élevées fussent par le dessus de la ruche, ou quand on a ajouté par le plus prittes ou moins vigoureuses, ou que la reine y

Pesez un essaim en le mettant en ruche; supposons haut, un récipient, pour leur donner de la place, ces en bas.

> Dès qu'un rayon est ébauché, un autre est placé à côté, à une distance régulière, de centre à centre, de un ponce et demi. Puis, si l'essaim est nombreux, un troisième rayon se forme pendant que les deux premiers sont prolongés, et ainsi de suite.

> Les abeilles construisent d'abord tous les rayons à cellules d'ouvrières, c'est-à dire à petites cellules. Car il se trouve dans la ruche trois sortes de cellules. Les cellules d'ouvrieres sont les plus nombreuses; leur nombre varie; elles peuvent occuper les neuf dixièmes de la ruche ou seulement les trois quarts, suivant les circonstances où se trouvait la ruchée au moment de la fabrication, circonstances que nous examinerous plus

> Les cellules de mâles, plus grandes que les cellules d'ouvrières et facilement réconnaissables à leur grandeur, occupent le reste de l'espace. Enfin on remarque, sur le bord des rayons, ou dans quelques irrégularités, des cellules beaucoup plus grandes que les deux formes cidessus, et dont l'orifice est tourné en bas, ce sont les cellules de reines. Le nombre de ces cellules est très restreint, ne s'élevant, en général, qu'à quelques-unes dans chaque ruche.

> Les rayons ne servent pas sculement de berceaux aux jeunes abeilles, ouvrières ou mâles, mais encore ils servent à loger les provisions.

> Nous avons vu que ces rayons coutent beaucoup de miel aux abeilles pour leur fabrication. C'est ce qui fait qu'il est d'une mauvaise pratique de rogner ou failler les rayons, comme le font certains apiculteurs, pour obtenir une récolte de cire. Car si nous supposons que la cire coûte 10 fois son poids de miel, en supposant le prix du miel de 15 cents, nous avons \$1.50 pour prix de revient d'une livre de cire valant de 30 à 35 cents.

> Mais là ne s'arrête pas la perte : en taillant les rayons. taille qui se fait généralement au printemps, nous privons la reine de place pour y pondre, et nous diminuons ainsi la force active, la force productive de la colonie.

> Cela étant, que penserons nous des systèmes de culture qui, comme celui de M. Vignole, ou comme celui du Gatinais, exige qu'on mette à la fonte les bâtisses entières des ruchées pour loger à nu les essaims?

> La production du miel n'est pas régulière ; telle journée, quoique voyant éclore des millions de fleurs, habituellement melliferes, telle journée n'est pas propice à la secrétion du miel; les abeilles restent inactives. Le lendemain, le vent a changé; les abeilles travaillent; chaque ruchée récolte abondamment. Mais celles qu'on a privées de leurs bâtisses, en partie ou entièrement, n'ont pas de place pour loger la récolte, et pendant que leurs voisines amassent du pollen, elles sont forcées de rester inactives faute de place. A combien s'élèvera la perte que subira l'apiculteur par la mauvaise pratique? On ne peut le préciser; mais cette perte sera immense et viendra ajouter au prix de revient des bâtisses.

> Mais pourquoi l'école du rayon fixe fond-elle ses bâtisses ? c'est parcequ'elle ne peut faire autrement pour se procurer du miel, et surtout parcequ'elle a enseigne que les rayons sont trop vieux, ne conviennent plus pour élever le couvain, quand ils sont noirs, quand ils ont cing ou six ans de durée. Or aucun enseignement n'est plus faux. J'ai vu des bâtisses de 22 ans, j'en ai en ce moment qui ont 18 ans et qui sont aussi bonnes que de plus jeunes. M. J. Wagner, fondateur de l'American Bec

pondit moins que dans des bâtisses moins anciennes. Telles étaient, telles sont cependant les raisons que les partisans du renouvellement des bâtisses mettent en avant. Ils disent : la reine refusera de pondre dans les vicilles bâtisses, ou elle y pondra moins, et les abeilles qui y naîtrout seront plus petites, n'ayant pas eu assez de place pour s'y développer.—Tout cela n'existe que dans l'imagination de ces vieux apiculteurs. L'expérience a prouvé que la reine pondra autant et que les abeilles ecloront aussi grosses dans une vieille bâtisse que dans

Ayons donc le plus grand soin des bâtisses; sachons qu'elles sont la fortune de l'apiculteur. Tant qu'elles ne sont pas pourries, elles pen vent servir. Si nous en voyons au sortir de l'hiver qui soient blanches de moississure, ne les brisons pas, donnons les à nettoyer à une forte colonies; elles nous rendront encore de longs et précieux

services.

PEDAGOGIE

Exercice de mémoire

LA FOURMI ET L'ABEILLE

A jeun, le corps tout transi, Et pour cause, Un jour d'hiver, la fourmi, Près d'une ruche bien close, Rodait pleine de souei. Une abeille vigilante L'apercoit et se présente.

—Que viens tu chercher ici ?
Lui dit-elle.—Hélas! ma chère, No soyez pas en colère; Le fais in, mon ennemi, A détruit ma fourmilière : Mon magasin est tari, Tous mes parents out peri De faim, de froid, do misère ; J'allais succomber aussi. Quand du palais que voici. L'aspect m'a donné courage : Je le savais bien garni De ce bon miel, votre ouvrage; J'ai fait effort, j'ai fini Par arriver sans dommage. Oh! mo suis-je dit, ma sœur Est fille laborieuse, Elle est riche et généreuse, Elle plaindra mon malheur; Oul, tout mon espoir repose Dans la bonté de son cœur. Je demande peu de chose; Mais j'ai faim, j'ai froid, ma swur! -Oh! oh! répondit l'abeille, Vous discourez à merveille; Mais vers la fin de l'été, La cigale m'a conté Que vous avez rejeté Une demande parcille —Quoi! vous savez?—Mon Dieu, oui, La cigale est mon amie : Que feriez-vous, je vous prie Si, comme vous, anjourd'hui J'étais insensible et flère, Si j'allais vous inviter A promener, on chanter? Mais, rassurez-vous, ma chere, Entrez, mangez à loisir, Usez-en comme du vôtre Et surtout, pour l'avenir, Apprenez à compatir Ala misère d'un autre.

DE JUSSIEU.

Renvoyer l'enfant récalcitrant de l'école, ou le mettre à la porte de la classe.

Je pars de cette donnée : l'instituteur et l'institutrice étant, à l'école, les suppléants des pères, mères et luteurs, je me demandé quel est le véritable devoir des instituteurs et des institutrices à l'égard des enfants mal élevés et dont le caractère malveillant trouble l'ouseignement de l'école comme il trouble la paix intérieure sous le toit

C'est de faire mieux que pères, mères et tuteurs ; c'est de vaincre les difficultés que présente la première éduca-

tion de leurs enfants ou pupilles.

Carriverait-il si, à chaque incartade, l'homme du peuple, qui n'a pas étudié l'art de conduire les enfants, ne trouvait dans son autorité paternelle d'autre ressource que de mettre son sils à la porte? Se conduirait-il mieux à la rue et rentrerait-il corrigé? Evidemment non. C'est le contraire qui arriverait. Mais l'homme du peuple ne fait pas cela. Le plus souvent, il jure, il tempete, il bag son enfant et l'avilit au lieu de le corriger. Lorsqu'il est fort en colère, il jette son sils à la porte. Dans l'un et dans l'autre cas, il lui fait plus de mal que de bien. Supposons même que les parents mettent fréquemment leur enfant à la porte, lorsqu'il se conduit mal : est-il rationnel que les éducateurs fassent comme eux?..

Je reconnais que tout le monde doit reconnaître que l'instituteur le plus pédagogue se trouve parfois dans des positions extremement difficiles: Voici par exemple, un enfant qui ne semble se plaire que dans les mauvaises actions, qui reçoit en ricanant les remontrances paternelles de son maitre, n'en tient aucun compte, trouble constamment l'ordre de la classe et empêche les autres enfants de recevoir l'instruction nécessaire. Dans ce cas exceptionnel il faut bien recourir aux voies légales, sauf à prévenir les parents du renvoi de leur enfant et à user près d'eux de tous les moyens propres à ramener l'élève à de meilleurs sentiments.

Done, l'expulsion de l'école est parfois une nécessité; mais le mettre à la porte de la classe, je ne le fernis jamais. Ou l'enfant est susceptible l'amendement ou il ne l'est pas. Celui auquel ou inflige, devant ses condisciples, l'humiliation d'être expulsé de la classe, ne sut-ce que momentanément, ne verra pas dans cette punition un acte paternel de la part de son maître, et le moyen disciplinaire n'exercera aucune influence salutaire sur lui. S'il s'agit d'un enfant incorrigible, on use du moyen extrême.

Envisageous la question au point de vue pédagogique : Par la même raison qu'il est préférable pour nous du faire amputer une articulation ou un membre, que de voir tout le corps emporté par une gangène, il vant mieux sacrifier une brebis galeuse que de compromettre

l'avenir de tout un troupeau.

Mais avant de songer à l'amputation, il est indispensable de s'assurer si le mal est réellement incurable, si l'on a épuisé tous les remèdes que fournissent la nature et la science. Agir autrement, c'est mutiler inutilement un corps humain, c'est lui insliger une soustrance cruelle, souvent même causer la mort du malade.

Je crois que l'analogie est saisissable.

L'instituteur qui use trop promptement du renvoi d'un élève ou de la mise à la porte comme moyen disciplinaire, fait aussi plus de mal que de bien à l'enfant :

1º L'élève néglige son instruction :

2º Au lieu de retourner chez lui où l'attend une correction brutale, il court les rues et ne fait rien de hou;

3º Loin de songer à mieux se conduire, il trouve plaisir à se faire expulser de la classe, afin de s'adonner à sa vie vagabonde;

40 Si le maître fait rapport aux parents, l'enfant encourt

de ce chef de terribles corrections qui, loin de le ramener à de bons sentiments, l'aigrissent d'avantage, lui sont prendre définitivement l'école et le maître en aversion et se perdre prematurement dans line condition servile à ce tendre arbuste qu'on appelle l'enfant, et qui ignore

Je pense qu'il n'y a rien d'exagéré dans ces hypothèses, mais qu'elles sont de nature à faire réfléchir les jeunes institutours qui recourent à l'exclusion de l'école ou de la classe, avant d'avoir épnisé tous les moyens que de nos Ecoles Normales, qui, par leurs aptitudes spéciales leur offre la science pédagogique, savoir : patience et leurs connaissances étendues, étaient le plus en état de persistante ; représentations paternelles et cordiales ; faire une judicieuse comparaison des différentes méthodes, sollicitude profonde pour un enfant malheureux, souvent et qui, par leurs rapports intimes avec les instituteurs. brutal et indocile par la faute de ses parents.

Lorsque toutes les bonnes voies ont été épnisées, mais alors seulement, on recourt à la mesure extrême, et le maître ayant rempli tout son devoir, a la conscience tranquille, on ne peut rien lui reprocher de ce chef. J. D.

Soixantième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'école Normale Jacques-Cartier, tenue le 24 et le 25 janvier 1877

SÉANCE DU 21

Présidence de M. A. D. Lacnoix.

Présents: M. l'abbé Verreau, M. l'insp. MacMahon, MM. A. Goyette, J. Brassard, D. Boudrias, U. E. Archambault, F. X. P. Demers, J. T. Dorais, J. Allaire, S. Aubin, A. Brunet, P. Nantel, L. Charbonneau, H. B. Granger, de l'Instruction Publique.

C. W. Smith, J. D. Boisvert, P. Defoy, C. O. Caron, O. Pelletier, L. Nadon, F. X. Boileau, A. Martin, J. Goyette, Sujet, se réservant de traiter la seconde dans une séance J. Kelly, A. Courville, J. E. Juaire, P. M. Adhémar, P. ultérieure. Pour cette fois, il n'a parlé que de la cons-Ahern, O. N. Turgeon, C. Brault, P. L. O'Donoughue, M. truction et de l'ameublement des bâtisses d'école, c'est-à-Lanctôt, G. Boudrias, J. Leroux, C. Leblanc, J. O. Drouin, dire de ce que nous pourrious appeler le côté matériel de C. Grégoire, O. Boisvert, J. B. Demers, N. Latrémouille, son travail. A la suite des détails multiples et circou-O. Caron, G. Gervais, J. O. Cassegrain et les Elèves de stanciés dans lesquels il est entré, l'auditoire a pu se l'Ecole Normale.

de cette séance, s'est exprimé en ces termes :

"Nous sommes réunis ce soir, messieurs, pour entendre parler d'un évenement qui a eu du retentissement dans le monde entier; d'un évenement qui n'a laissé aucune nation indifférente, et qui est encore plein d'actualité : l'Exposition universelle de Philadelphie.

"La grande république américaine, voulant célébrer dignement le centième anniversaire de son indépendance, avait convié dans ce but tous les peuples de l'univers à un banquet fraternel et commémoratif. Ceux-ci, répondant aussitôt à son appel, s'empressèrent d'entasser dans la ville de Philadelphie tous les plus beaux produits de leur richesse, de seur travail, de leur industrie et de leur intelligence.

"Naturellement, toutes les classes de la société, denuis le prince jusqu'à l'humble artisan, y avaient de nombreux réprésentants : les Instituteurs du Bas-Canada font, cependant, exception à cette règle. N'ayant en main qu'un fonds, pourtant assez considérable.....de dévonement et d'abnégation, fonds qui vant bien les greenbacks, mais qui est peu connu, et qui n'a pas cours chez nos

primaires tout le mérite d'avoir formé ces intelligences d'élite qui ont produit les merveilles de l'Exposition, ils y ont néanmoins pris une part considérable. En effet, il finit, comme un grand nombre, par rester ignorant et qui ne reconnaît l'importance des premiers soins donnés les suites heureuses ou funestes qui seront les consèquences inévitables de sa première éducation?

"An regret de ne pouvoir occuper cette place est venn s'en joindre un autre : celui de voir que les Principaux pouvaient le mieux nous faire bénéficier du résultat de leurs sérieuses investigations, avaient été complètement

oubliés.

" Les féconds enseignements de cette grande exposition scolaire seront-ils donc complètement perdus pour nous? Je ne crois pas, messieurs. Dejà, un instituteur distingue, dont le dévouement à cette Association est bien connu, a daigné nous entretenir de ce sujet ; ce soir, M. Boudrias, un des rares instituteurs qui aient en le bonheur de s'asseoir à ce banquet de l'intelligence, de s'éclairer à ce flambeau lumineux et civilisateur de l'Exposition, a consenti, avec une générosité qui l'honore, à nous faire partager le fruit de ses observations, en nous communiquant le résultat de ses impressions.

" Espérons, dans l'intérêt de l'éducation, que ce noble exemple trouvera, parmi ceux qui ont visité l'Exposition,

de nombreux imitateurs.'

M. Boudrias prit alors la porole, et entrefint les

convaincre que M. Boudrias a du mettre à profit tous les M. le Président, avant de présenter à l'auditoire M. D. moments qu'il a passés à l'Exposition, et que tout ce qui, Boudrias, qui avait bien youlu consentir à faire les frais d'une façon ou d'une autre, se rattache à l'instruction a d'une façon on d'une autre, se rattache à l'instruction a été pour lui l'objet d'une étude approfondie. Proposé par M. U. E. Archambault, secondé par M. C.

O. Caron:

Qu'un vote de remerciement soit offert à M. Bondrias pour la manière habile et surtout pratique avec laquelle a traité son sujet.-Adopté.

Et la séance est ajournée au leudemain, à 10 heures de

l'avant-midi.

SEANCE BU 25

Présidence de M. A. D. Lagnoix.

Présents: M. l'Abbé Verreau, M. F. X. Valade, ex insp. d'écoles; MM. les inspecteurs d'écoles Caron, MacMahon et Grondin; MM. J. Brassard, A. Goyette, U. E. Archambault, D. Boudrias, J. T. Dorais, F. X.P. Demers, H. C. O'Donoughue, W. Fahey, G. Gervais, S. Aubin, J. Archambault, J. O. Mauffette, L. A. Primeau, J. Allaire. J. Cosson, F. X. Boileau, J. Leroux, P. M. Adhémar, J. Goyette, J. E. Juaire, O. Caron, N. Latrémouille, II. Tétrault, I. Nadon, C. Leblanc, O. N. Turgeon, J. B. positifs voisins, force leur a été de se résigner à la pénible mais toute-puissante raison qui les obligeait de rester chez eux, et d'attendre patiemment des jours meilleurs.

"Notre place était pourtant bien marquée dans ce grand travail de la civilisation: car, bien que je sois grand travail de la civilisation: car, bien que je sois le la civilisation d'actellant de la civilisation de la foin d'avoir la prétention d'attribuér aux instituteurs N. J. Bellefeuille, J. Champous, T. Whitty, C. Brault, P. 1. O'Donoughue, A. J. Boucher, H. C. Martineau, M. C. Black, A. Grant, H. B. Grant, H. B. Granger, N. Matte, C. Valiquet, G. Boudrias, M. Guerin, G. St. Jacques, J. Chartrand, J. N. Miller, J. O. Cassegrain et les Elèves de l'Ecole Normale.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière

conférence.

M. le Président fait lecture d'un rapport sur les travaux de l'Association depuis le 26 Mai 1875 jusqu'au 26 Mai 1876 exclusivement.

Ce rapport, qui n'est que la continuation et l'extension du rapport que M. le président fit au mois de mai dernier,

se trouve à la suite du présent compte-rendu.

M. U. E. Archambault, secondé par M. J. T. Dorais,

propose, et il est résolu :

"Que l'ordre du jour soit suspendu de manière à permettre aux membres de la conférence de prendre motions.'

M. H. Tetrault, seconde par M. J. Ahern, propose, et il

est resolu:

" lo. Que le conseil général d'administration soit priè de prendre en considération l'opportunité de changer le jour et l'ordre du jour des conférences, de fixer le commencement et la fin de chaque séance, et de supprimer ou de maintenir la conférence du mois d'août;

décision à cette séance même."

En vertu de cette résolution, les membres du conseil général d'administration se réunissent, et font, sur les questions proposées à leur considération, le rapport que voici:

" Votre conseil à l'honneur de faire rapport :

" lo. Qu'il croit opportun de changer l'ordre du jour, et qu'en conséquence les motions, suggestions et avis de motions viennent immédiatement après l'élection des officiers, au lieu de venir après toute discussion

"20. Qu'il croit inopportun et tout-à-fait au désavan tage des membres de l'association demeurant à la campa-

gue de changer le jour des conférences

"30. Que l'ouverture des séauces soit fixée à 10 heures l'avant-midi, et la clôture à 5 heures de l'après-midi;

"10. Que, vu le petit nombre d'instituteurs qui, en général, assistent à la conférence du mois d'août, il devient inutile de la maintenir davantage, et qu'en conséquence elle soit supprimée."

M. U. E. Archambault, seconde par M. J. Allaire,

propose, et il est résolu:

"Qué le rapport du conseil genéral d'administration dont il vient d'être fait lecture soit adopté.

M. D. Boudrias, secondé par M. U. E. Archambault,

propose, et il est unanimement résolu :

"10. Qu'une adresse de félicitation soit, au nom des membres de cette association, envoyée à Sa Sainteté Pie IX, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa consécration épiscopale;

" 20. Qu'un comité composé de M. l'abbé Verreau, de MM. Lacroix et Cassegrain soit chargé de la rédaction de

cette adresse.'

M. U. E. Archambault, considérant les attaques nombreuses, gratuites et tout à fait inqualifiables auxquelles les collèges, les couvents et autres institutions indépensont exposés les instituteurs de la part de certains journaux dantes. Cependant, si nous voulons avoir une idée

Lacroix et Cassegrain, avec ponyoir de s'adjoindre d'autres membres, soit chargé d'aviser aux meilleurs moyens d'avoir un organe de publicité dont l'objet serait de défendre les droits des instituteurs."-Unanimement adopté.

M. D. Bondrias, secondé par M. J. O. Cassegrain,

propose, et il est unanimement résolu :

"Qu'un vote de remerciement seit, au nom de cette association, offert à l'honorable conseil de l'instruction publique pour l'intérêt qu'il a témoigné aux instituteurs, en décidant que, à l'avenir, les inspecteurs d'écoles seront

choisis parmi les membres du corps enseignant."
M. J. N. Miller, secondé par M. J. Ahern, propose, et il est unanimement résolu:

" Qu'un voté de remerciement soit, au nom des instituteurs de cette circonscription, offert à MM. les abbés Verreau et Chandonnet, à l'occasion des remarquables écrits qu'ils ont publiés sur l'éducation et surtout pour la sympathie qu'ils ont temoignée aux instituteurs.

M. Verreau, en réponse, dit n'avoir fait qu'un simple acte de justice en prenant la défense des instituteurs. Il a toujours vu avec peine l'espèce de mèpris et d'ostracisme qu'on cherche à faire peser sur eux. Dans ses rapports, il a déjà signalé cette malheureuse tendance qui règne immédiatement en considération les motions et avis de lici, tandis qu'on s'efforce partout ailleurs de relever la position de l'instituteur. Une loi récente met le comble à la mesure, en imposant une obligation à laquelle un homme d'honneur ne peut souscrire. Quelques journaux se sont alarmés, parce qu'on a dit que nos écoles ne sont pas aussi avancées qu'elles devraient l'être; mais ces journaux ne devraient pas oublier que cet acte public et officiel, s'il répondait à la verité, serait la critique la plus impitoyable de l'état de l'instruction dans la province de " 20. Qu'il soit de plus prie de faire rapport de sa Québec, et donnerait l'idée la plus triste de l'éducation morale et intellectuelle des instituteurs. L'imputation heureusement est fausse, et nous devons espérer qu'une imputation aussi fausse disparaitra bientôt. Nous sommes tous solidaires, et si quelqu'un se met sur la breche pour défendre le corps, ses confrères doivent le soutenir. Verreau, en terminant, dit combien il est sensible au témoignage de reconnaissance que la conférence vient de lui donner.

M. U. E. Archambault désirant appeler l'attention des membres de la conférence sur l'utilité des expositions scolaires en cette province, s'exprime à peu près dans le

sens que voici

"Les expositions scolaires sont l'unique moyen de constator le degré d'instruction dans cette province. Nous paraissons plus arriérés que nous ne le sommes reellement, parce que nous manquons d'organisation. Nous savons trop dire ce que nous ne sommes pas, et nous n'avons aucun moyen de constater ce que nous valons. Une exposition scolaire préparée d'une manière intelligente serait, tout le monde en conviendra, le seul criterium qui put nous mettre en mesure de juger de l'état de l'instruction publique en cette province

"Cette exposition embrasscrait naturellement tout ce qui, directement ou indirectement, se rapporte à l'enseignement: méthodes de lecture, d'histoire, de géographie -cahiers d'écriture-devoirs d'orthographe, d'arithmétique, de tenue des livres-dessin-travaux à l'aiguilleameublement, plans de bâtisses d'école-en un mot, tout ce qui doit se rencontrer dans une école bien tenue et

bien organisce y trouverait sa place.

"Tous ces documents et ces matériaux pourraient être

recueillis par les inspecteurs d'écoles.

"La chose semble plus difficile pour ce qui concerne de cette province, propose, secondé par M. J. F. Dorais : exacte de l'état de l'instruction publique en cette province, "Qu'un comité composé de M. l'abbé Verreau, de MM. il ne faut pas exposer que les produits de nos écoles éléexacte de l'état de l'instruction publique en cette province, mentaires, mais surtout ceux de l'instruction supérieure.

"Pour atteindre ce but, il suffirit de faire appel à la bonne volonté des personnes qui dirigent nos collèges et nos couvents, au inoven d'une circulaire émanant du département de l'instruction publique, revêtue de l'approbation du conseil de l'instruction publique; et il n'est pas probable qu'une seule de ces importantes institutions refusat de concourir. En outre, il serait facile de leur faire comprendre qu'une semblable exposition est pour le plus grand avantage de l'instruction publique en général et de la religion en particulier, en démontrant d'une manière péremptoire que l'instruction donnée par les catholiques vant au moins celle donnée par les protestants.

Maintenant, que faudrait-il pour arriver à ce résultat désirable? Il suffirait, suivant moi, et comme point de départ, que chaque école élémentaire et chaque maison d'éducation secondaire ou supérieure fissent faire, sur papier de grandeur uniforme, les compositions de fin d'année, de quelque nature qu'elles fussent, et les trans-missent aux inspecteurs d'écoles, on directement au dé-

partement de l'instruction publique.

"Il y aurait d'abord une exposition provinciale, et tous les produits qui mériteraient au moins une mention honorable dans l'opinion des juges de l'exposition seraient placés en exposition permanente dans chacune de nos écoles normales- L'avantage d'une semblable exposition n'a pas besoin d'être démontré : tout le monde conviendra que cela serait le plus grand honneur pour l'instituteur que de voir les produits de son école prendre place dans cette exposition; et, en outre, une véritable source d'avantages matériels pour lui, puisque ce serait sans M. C. O. Contredit le moyen le plus effectif de faire apprécier son est résolu : mérite, non-seulement dans la localité où il enseigne, mais encore dans la plupart des autres localités de la de mai prochain, à 10 heures de l'ayant midi." province.

" L'émulation que créerait dans les différentes municipalités une telle organisation aurait pour résultat indubitable l'amélioration des écoles qui existent déjà, et la fondation de nouvelles sur un pied réellement supérieur.

"Enfin, ces expositions permanentes dans les écoles normales seraient le plus puissant motif de ralliement pour les instituteurs, qui, à l'époque des conférences, viendraient comparer le résultat de leurs méthodes d'enseignement avec celles de leur confrères. Elles offriraient également la plus grande facilité à ceux des étrangers qui visitent notre pays, et qui veulent avoir une idée claire et précise de l'état de l'instruction publique, ainsi que de l'efficacité du système en opération dans cette province."

A la suite de ces quelques considérations, M. U. E. Archambault, secondé par M. F. X. P. Demers, propose,

et il est unanimement résolu :

" 10. Que cette Association a vu avec plaisir le pouvoir qui a été donné au Licutenant Gouverneur en Conseil de nommer une commission pour l'établissement et le

maintien d'expositions scolaires;

"20. Que cette même Association verrait avec le plus plaisir l'honorable Surintendant de l'instruction publique profiter du pouvoir que lui confère la loi, pour demander au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de nommer au plus tôt cette commission :

"30. Qu'un comité composé do M. l'abbé Verreau, de MM. A. D. Lacroix, J. O. Cassegrain, du moteur et du secondeur, soit autorisé à préparer une requête dans le sens de la résolution précédente, et à l'adresser à l'hon.

Surintendant de l'instruction publique."
M. l'abbé Verreau, M. Valade, MM. les inspecteurs d'écoles MacMahon, Grondin et Caron parlent hautement on savour de l'idée émise par M. Archambault et du plan que ce dernier suggère. Comme lui, ils reconnaissent qu'une exposition scolaire permanente serait de nature à promouvoir l'instruction dans la province; qu'elle olfri-rait à l'instituteur le précieux avantage de faire apprécier ses services, et de se tenir au courant des progrès de l'instruction'; qu'ensin, elle attirerait l'attention du public, et serait sans aucun doute le moyen le plus essent dans nos écoles? A quel degré d'instruction l'elève préparer l'opinion publique à l'adoption de toute mesure pourrait-il commencer cette étude?

qui tendrait à élever le niveau intellectuel dans le pays. M. J. T. Dorais donne avis de motion qu'à la prochaine conférence il proposera un vote ayant pour objet de

protester énergiquement contre certaine formule injurieuse aux instituteurs, laquelle est contenue dans l' "Acte pour amender de nouveau les lois de l'instruction publique en cette province."

M. J. Ahern fait lecture d'un Essai sur les Banques et

teurs operations.

Les principaux chefs sur lesquels il s'est surtout appe-

santi sont les suivants:

Ce que c'est qu'une banque—Diverses espèces de banques : banques de dépôt, banques de circulation— Division du capital ; capital réel, capital fictif—Création du crédit-Utilité des banques-Services qu'elles rendent à l'industrie—Effet de la circulation des billets sur le commerce-Conséquences funestes d'une trop grande émission de billets-Insqu'à quel point une banque peut émettre des billets.

M. Ahern a traité ces différents points avec méthode et clarté. Il a su, par des allusions pleines d'à-propos, jeter du charme sur une matière aussi aride, et s'est élevé à des considérations d'économie sociale d'un ordre tout à

fait supérieur.

M. C. O. Caron, secondé par M. J. Ahern, propose, et il

4 Que la séance soit ajournée jusqu'au dernier vendredi

J. O. Cassegrain, Secrétaire.

Rapport sur les travaux de l'association depuis le 26 mai 1875 jusqu'au 26 mai 1876, van A. D. Lacnoix. (SÉANCE DE 26 MAI 1876)

SUJETS DE DISCUSSION

lo. Quelle est la méthode la plus prompte de faire quérir l'orthographe syntaxique aux enfants?

20. Est il préférable d'appliquer à la discipline dans les écoles le système monarchique ou le système républicain?

30. L'instituteur étant censé tenir dans sa classe la place du père de famille, n'est il pas par là même autorisé à infliger des panitions personnelles lorsqu'il le juge néces-

45 L'enseignement oral devrait-il être adopté pour inculquer aux enfants les premières notions de géographie

et d'histoire?

50. Doit-on exiger de l'élève les réponses mêmes du

texte, ou bien l'équivalent ?

60. Est-il opportun d'établir des retraites pédagogiques? 70. Est-il préférable que le professeur corrige lui-même les devoirs des élèves ou qu'il les sasse corriger par les élèves eux-mêmes?

80. Doit ou récompenser le travail quotidien des élèves,

et par quels moyens le faire?

90. Quel est le meilleur traité d'histoire du Canada dont

on puisse faire usage dans nos écoles ?

100. L'enseignement simultané d'un grand nombre de matières dans les écoles est-il nuisible aux progrès des élèves ?

110. Quelle grammaire anglaise convicudrait le mieux pour l'enseignement de l'anglais dans nos écoles francaises ?

120. Quels sont les moyens les plus propres à exerce

l'émulation chez les enfants?

130. Quels moyens doit employer l'instituteur pour habituer ses élèves à raisonner ce qu'ils apprenuent et ce qu'ils font?

LECTURES, DISCOURS, ETC.

10. Lecture d'un Rapport sur les travaux de l'Association depuis le 26 mai 1865 jusqu'au 26 mai 1871, par M. J. O Cassegrain.

20. Lecture sur les punitions corporelles dans les écoles

primaires, par M. F. X. P. Demers.

30. Causerie sur un royage aux Etats Unis, par M. U. E. Archambault.

10. Essai sur le But de l'éducation, par M. J. O. Cas-

50. Essui sur les Qualités morales, physiques et intellectuelles de l'instituteur, par M. J. O. Mauffette.

par M. J. O. Cassegrain.

70. Lecture sur l'Enseignement laique et l'enseignement religioux en Canada, par M. U. E. Archambault.

So. Lecture sur l'Origine du language, par M. William Fahey.

90. Essai sur la Necessité pour tont homme et en partieulier pour l'instituteur d'élever sa position, par M. J. O. Mauffette.

100. Lecture sur l'Avenir des enfants qui nous sont confiés, par M. R. Martineau.

110. Causerie scientifique sur l'Electricité, par M. A.

120. Lecture sur les Dévoirs de l'homme, par M. D. Boudrias.

130 Discours sur TEducation, par M. l'inspecteur Valade.

110. Lecture sur la Monnaic, par M. H. Tetrault.

150. Lecture sur la Vic d'un instituteur, par M. J. O. Mauffette.

160. Discours sur l'Importance des études philosophiques,

par M. l'abbée Verreau.

170 Lecture sur les Organes vocaux au point de ruc anatomique, et considérés comme instruments de la parole ct du chant, par M. A. J. Boucher.

180. Lecture sur l'Education et le travail : l'Education

et la richesse, par M. J. G. Mauffette.

190. Entretien sur le Calcul décimal, par M. J. Leroux. 200. Discours sur l'Education, par M. l'inspecteur Valade.

McKay.

220. Causerie sur les Sciences, par M. C. Pfister. 230. Esquisse biographique sur Pestalozzi : ses travaux dans la cause de l'éducation, par M. Wm. McKay.

210. Lecture sur les Devoirs de l'instituteur, par M. A. Allaire.

250. Quelques réflexions sur l'instruction et les instituteurs laiques en Canada, par M. A. D. Lacroix.

260. Entretien sur l'Enseignement en France et en Bel-

gique, par M. l'abbé Verreau. 270. Quelques remarques sur l'Emulation—mayens de crèce de l'émulation, par M. William MacKay.

280. Conseils any instituteurs et aux institutrices qui enseignent dans mon district d'inspection, par M. l'inspecteur

290. Entretien sur la Ventilation, par M. A. Duval. 300. Lecture sur la Monnaie, par M. H. Tétrault.

310. Discours sur l'Ecriture, par M. M. P. Riordan. 320. Lecture sur la Dignité de l'enfant—Mission de l'instituteur, par M. l'inspecteur Valade.

330. Lecture sur le Dévouement, par M. H. C. Dozois. 310. Lecture sur l'Education, par M. J. O. Mauffette.

350. Lecture sur l'Economic sociale, par M. Wm. McKay 360. Lecture sur les Croisades, par M. E. Poupart.

trente-six lectures et quatorze discussions. Si nous njou-

précédents de MM. Archambault et Cassegrain, nous arrivons à un total de cent deux lectures et cinquante-etune discussions.

D'après ce qui précède, messieurs, il est facile de se convaincre, par la variété et l'importance des sujets qui ont été traités, que ceux qui out assisté à nos conférences

n'ont pas perdu leur temps. Ces nombreuses et intéressantes lectures forment, comme l'a si bien dit M. Archambault dans un de ses rapports, un excellent coues de pédagogie pratique élaboré par cous tous ; et, maintenant que l'on a pris la louable habitude de publier une analyse succincte mais complète de tout ce qui se fait à chaque séance, j'espère que tous Go. Lecture sur l'Importance des études grammaticales, les instituteurs s'empresseront de se procurer la série complete de ces comptes rendus : les nouveaux membres, pour se mettre au courant de ce qui a été fait ; les aucieus, pour s'assurer de ce qui reste à faire.

Nos discussions ont aussi été pour nous d'un puissant secours. Ces joutes oratoires ont pour effet de jeter de la clarté sur tous les points obscurs ; de faire disparaître des préjugés, quelquefois depuis longtemps enracines; d'ouvrir des horizons nouveaux; d'établir l'uniformité dans les méthodes d'enseignement, et, enfin, d'habituer les instituteurs à l'usage de la parole, avantage trop neglige ou trop peu apprecié, ce qui les met souvent dans une position d'infériorité vis à vis de personnes auxquelles ils sont infiniment supérieurs sous le rapport des talents et de l'éducation.

Si je trouve nos séances instructives et intéressantes messieurs, et ce n'est pas sans raison, je ne puis dire qu'il en soit de même de celle du mois d'août. L'expérience nous a depuis longtemps appris qu'il fant on en changer l'époque, ou la supprimer complétement. Je suis certain qu'elle est cause qu'un grand nombre de nos confrères qui y out assisté, s'absticunent de revenir à nos confe rences, sous prétexte qu'elles sont inutiles on qu'elles offrent peu d'attraits. Les chiffres éloquents que je vous ai soumis, il y a un instant, auront-ils le pouvoir de les détromper et de les ramener à des idées plus justes? Je le soulaite plus que je n'ose l'espérer.

Nous aurions pourtant besoin de tous les dévouements pour la réussite de la belle œuvre que nous avons entre 200. Discours sur l'Education, par M. l'inspecteur Valade. prisc. Notre Asssociation marcherait encore avec plus 210. Essai sur les Leçons de choses, par M. William d'ardeur à la plus noble des conquêtes, si elle ne voyait pas dans ses rangs de si nombreuses et de si déplorables

défections.

Le département de l'instruction publique étant main-tenant soustrait aux hasards et à l'influence néfaste de la politique, nons aurions tout lieu d'augurer un nouvel état de choses, si nous savions nous entendre pour faire connaître nos griefs et exposer nos besoins. Il serait même à souhaiter que tous les instituteurs de la province, on au moins un délégué de chaque association, pussent se réunir à une certaine époque de l'année pour traiter les affaires d'un intérêt général. C'est alors seulement que nous pourrions faire de grandes choses, malgré l'humilité apparente de nos fonctions. Car, ne l'oublions pas, messieurs, c'est un homme d'état éminent qui l'a dit : L'avenir de la nation est entre les mains des institu-

BULLETINS

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Rapport officiel du bureau d'éducation.—Le bureau d'éducation Nous avons donc en pendant cet espace de temps trente-six lectures et quatorze discussions. Si nous ajoutons à ces chiffres ceux qui se trouvent dans les rapports

Dans tous les états qui composent l'Union américaine, les

écoles publiques sont gratuites pour toute la jeunesse. outre, ces écoles, ajoute le rapport, sont uniquement des institu-tions de l'Etat. Enfin, chaque Etat est possessenr d'un fonds sco-laire auquel le gouvernement fédéral contribue en allouant aux Etats une certaine étendue de terrain, pris sur le domaine public et qui se monte, pour la communauté, à plusieurs millions d'acres.

Le rapport constate ensuite la coéducation des deux sexes dans les écoles publiques. On prétend qu'il en ressort, en moyenne, june supériorité d'intelligence pour les filles; mais, d'un autre côté, un travail trop assidu a provoqué un état de dégénérescente physique; la myopie a beaucoup augmenté parmi les élèves, surtout les villes, où l'on compte jusqu'à 15 p. 100 de invopes,

En consequence, on recommande l'exercice de gymnastique, une meilleure ventilation, un meilleur jour dans les salles de

classes, et de l'eau en abondance dans les écoles.

La population des Etats Unis en âge de fréquenter les écoles se monte, à l'exception de quelques territoires qui n'ont pas envoyé leur statistique, a plus de 14 millions, dont 8 millions et demi, et au delù, sont inscrits sur les listes scolaires.

Le nombre des maîtres, dans ces écoles publiques, est de 249,262. Les Etats du Nord présentent un plus fort effectif d'instituteurs du sexo féminin ; dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, ce nombre est huit fois plus éleve que celui des instituteurs masculins, tandis que les Etats du Sud la proportion est renversée. Ces derniers Etats, longtemps démoralisés par la plaie de l'esclavage, sont extremement en arrière, au point de vue éducationnel, de ceux du Nord, de l'Est, et de

Le salaire moyen des maîtres dans les écoles publiques est, par mois, de 50 dollars pour les hommes et de 40 dollars pour les femmes; mais il y a une différence essentielle, sous le rapport des émoluments, entre les campagnes, où l'enseigne-ment ne dure que six mois, et les villes, où le traitement d'un instituteur dépasse quelquefois 2,000 dollars.

Les dépenses annuelles se montent, par tête, en no prenant que la population en âge de fréquenter l'école, c'est à dire les enfants de six à seize ans, se monte, disons-nous, à 6 dollars en moyenne ; dans les Etats du Nord, où le niveau des écoles

est plus élevés, le chiffre est plus fort

Lo nombro des jardins d'enfants dépasso aujourd'hui la centaine; 3,000 enfants y sont instruits par 226 institutrices.

Les école d'un degré supérieur, tenant le milieu entre les écoles proprement dites et les académies, sont au nombre de ,245, ayant 6,800 maitres et 109,000 élèves. Dans ce nombre, 215 sont uniquement pour les garçons et 311 pour les filles ; le reste, plus de 700, sont du genre mixte.

Il existe, en outre, des établissements d'instruction d'un niveau supérieur, pareils aux collèges ou académics, et unique-ment destinés aux filies : on compte 222 de ces établissements, ayant 2,405 professeurs de l'un et de l'autre sexe, et 24,090 élèves.

On compte, en outre, 255 universités ou établissements prenant ce titre, avec 4,000 professeurs, soit hommes, soit femmes, et 59,000 étudiants, parmi lesquels, en plusieurs

universitis, l'autre sexe fait nombre.

Ce n'est pas tout : des écoles sont consacrées aux beaux arts. aux métiers, à l'industrie, surtout à l'agriculure, écoles au nombre, en tout, de S4, comptant 759 professeurs et 7,157 ctudiants. Puis il y a des branches représentées spécialement, telles que la théologie, qui compte 123 séminaires avec 625 professeurs et 5,234 étudiants; le droit, avec 43 établissements 234 professeurs et 2,777 étudiants; la médecine, la chirurgie et la pharmacie: 105 établissements, 1,172 professeurs et 10,000 étudiants.

Le rapport mentionne ensuite les bibliothèques, qui seraient au nombre de 3,682, avec 12,480,964 volumes, mais sans y

comprendre les bibliothèques scolaires.

Enfin les Etats-Unis possèdent 41 établissements de sourds-muets, avec 293 professeurs et 5,087 élèves. A Washington, fonctionne une sorte d'école normale où l'on forme l'enseignement des sourds-muets des deux sexes. Puis 29 établissements de jeunes aveugles, ayant 498 professeurs et 2,061 élèves ; 270 écoles d'orphelins et 11 petits établissements pour les enfants atteints d'idiotisme.

Lo rapport so termine par un vou pressant relatifà la création d'un musée d'éducation ou musée pédagogique, établissement qui entrerait, en rapport avec les principaux contres d'instruct on publique sur le globe, se tiendrait au courant de tous les entrer dans la voie pratique, et d'après les expériences qui progrès accomplis dans le monde entier, recueillerait les rap-viennent d'en être faites ces jours passés, il n'est plus possible

ports publiés à l'étranger et les rendrait accessibles au public. Nous parlions récemment d'un musée de ce genre, fondé on Italie par le dernier ministre de l'instruction public et qui fonctionne, parait-il, avec un plein succès; on sait qu'il est question de créer à Paris une institution semblable.

JUDIGIAIRE, - COUR IN CIRCUIT.

No. 13108

Montréal, 10 avril, 1877.

Présidence de l'Hon, Juge W. Dorion.

Les commissaires d'écoles pour le village d'Ilochelaga, Demandeurs, rs. Ephrem Hudon et Adelphe Roy, Défendeurs.

Les Désendeurs sont poursuivis pour la somme de \$175, montant de leur cotisation scolaire pour l'année 1876. Ils plaident à cette action que le rôle de perception en vertu duquel ils sont poursuivis est nul parce que le rôle d'évaluation de la municipalité qui a servi de base au dit rôle de perception est lui-même nul à sa face ayant été fait après le mois de juillet 1875 et par les estimateurs de la corporation, non par des évaluateurs nommés par le gouvernement. Les demandeurs répondent : qu'ils ont agi sur le rôle d'éva-

luation qui leur a été fourni par la corporation et qui était en

force lorsqu'ils ont fait leur rôle de perception ;

Que la légalité de ce rôle d'évaluation n'a pas été mise en uestion dans les trois mois de sa publication ni depuis

Que les demandeurs d'ailleurs n'avaient pas à s'énquérir de la légalité ou de l'illégalité du rôle d'évaluation de la corpora-tion; qu'ils devaient le prendre tel qu'il était et que, quand même il serait nul, cela n'invaliderait pas leur rôle de percep-

Pour bien comprendre cette question il est nécessaire d'examiner le mécanisme de nos lois municipales et scolaires relatives à la perception des revenus qui leur sont propres.

Les rôles d'évaluations des corporations municipales doivent

être précédés de certaines formalités.

Les commissaires d'écoles n'ont au contraire aucune formalité à remplir pour faire leur rôle de perception, excepté dans le cas où il n'y aurait pas de rôle d'évaluation de fait dans la municipalité. Dans ce cas ils sont obligés d'en faire un eux-mêmes.

Dans le cas actuel il y avait un rôle de la municipalité en existence. Il n'était pas contesté. Est-ce que les commissaires d'école devaient s'enquérir si les évaluateurs qui l'avaient fait

avaient autorité ou non pour le faire?

Pour répondre à cette question, il suffit de dire que ce rôle d'évaluation n'est que pour servir de base au rôle de perception, et que ce rôle de perception peut ensuite être amendé par les commissaires d'école, s'ils le jugent à propos. D'après cela, il est évident que les commissaires d'école devaient prendre le rôle tel qu'il était, et que leur rôle de perception n'est pas envalidé par les vices qui pouvaient l'entacher.

Mais sur la question même de savoir si le rôle d'évaluation est nul parce qu'il n'a pas été fait par des évaluateurs nommés par le gouvernement, je ne partage pas l'opinion des défendeurs.

Le code municipal dit qu'il sera fait un rôle d'évaluation en 1872 et ensuite tous les trois ans (art. 716), c'est à dire que le rôle d'évaluation aurait du être fait en 1875 et non en 1876. Je doute que cet article eut l'effet d'empêcher le conseil municipal de faire un rôle d'évaluation tous les ans, s'il le jugeait à propos, mais pour rendre la chose plus claire, l'article 746 a dit que tous les ans, le conseil peut amender le rôle d'évaluation. Ur, le pouvoir d'amender, suivant moi, implique celui de changer, de modifier, enfin de faire un nouveau rôle, si on le jugeait à

Sur le tout, je suis d'opinion que les défendeurs n'ont pas fait voir que le rôle d'évaluation était nul, et que l'eussent-ils fait voir, cela n'entrainait pas la nullité du rôle de perception des

commissaires d'école.

Jugement pour les demandeurs pour \$175 et dépens.
Un jugement semblable avait été rendu précédemment par
Son Honneur le juge Caron, cour de circuit, Montréal, en février dernier, dans la cause des commissaires d'école du village d'Ilochelaga et Luce Cuvillier.

Mousseau, Chapleau, Archambault et Désaulniers, avocats

des demandeurs.

E. Barnard, avocat des défendeurs.

SCIENCES

Le Telephone.—Le téléphone est sorti de la théorie pour

germe d'une des applications les plus curieuses, peut-être

même les plus importantes de la science moderne.

Strikosch.

Mais nous n'avons pas à nous occuper ici du concert. A 9 h. 30 m. le professeur Elisha Gray, l'inventeur du téléphone, a avec les phénomènes de la vision qu'elle produit, (le dessin des paru sur la plateforme, on se trouvaient deux pianos, dont un lignes, le modèle des ombres et la gradation des couleurs) se seul avait été employé dans la partie musicale. Sur le second était placé un appareil composé d'une double série graduée de tules de bois de forme rectangulaire, reliés entre eux par des traverses, au milieu desquelles étaient lixés des clés de cuivre. Au centre de l'une des barres était attaché un électro-aimant l'électricité, et elles peuvent, par conséquent, être dirigées par pourvu de deux fils électriques ordinaires. L'un correspondait un fil conducteur convenablement adopté à cette fonction à la droite, l'autre à la gauche de la plateforme. Sur une table, délicate. Voilà la théorie : maintenant voici l'application à gauche, était un instrument télégraphique devant lequel un opérateur a pris place, au milieu d'une bruyante salve d'applaudissements.

Le professeur Gray s'est avance et a adresse à l'auditoire une courte allocution dans laquelle il a dit que l'objet de l'experience n'était pas de faire entendre une excellente musique. mais une musique venant de loin, destinée à prouver tout simplement la transmission des sons par l'électricité. uns, a t-il ajouté, s'attendent à entendre une symphonie complète, les autres à n'entendre rien du tout. Les uns et les autres seront trompés dans leur attente." Puis il a expliqué en peu de mots le principe de l'invention. Il a terminé en annonçant que les sons qui allaient se produire étaient transmis par le pianiste Boscovitz, opérant dans une clambre haute du Western Union Telegraph, au coin de la 10me rue et de Chesnut street à Philadelphie. Dans le trajet, les sons avaient à traverser un espace de cent milles, en passant par dessous trois

Après cette allocution, l'opérateur a signalé à Philadelphie que tout était pret, et un profond silence s'établit dans l'assemblée. Il se sit d'abord un murmure confus, puis la mélodie Home Sweet Home so dégagen distinctement, quoique les notes lautes fussent à peine perceptibles. Pas une modulation cependant ne fut perdue, et l'air entier put être saisi, comme s'il eut été exécuté par un orgue lointain. De chaleureux applaudissements accueillirent cette première épreuve. Le résultat fut télégraphie au professeur Boscovitz, qui répondit bientôt après en faisant entendre deux autres morceaux familiers, Corne, Gentil, et You'll remember me. Les variations sur ce dernier air ont été particulièrement distinctes. L'appareil fut alors déposé sur le plancher même de la plateforme, le professeur Gray voulant éloigner toute arrière pensée que le piano fut pour quelque chose dans la production du son. The last rose of summer, WApprari, de l'opéra de Martha, le Curnaval de Venise, et enfin le Yankee Dooddle, ont été successivement exécutés; mais la sonorité obtenue dans ces derniers morceaux a été moindre que dans les précédents.

Tel a été l'effet de cette expérience qui, en tant que nouveauté a été extremement intéressante, mais qui a démontré qu'il faudrait de grands perfectionnements pour que la nouvelle invention put rendre des services de quelque importance dans

la pratique.

Une seconde expérience du même genre a en lieu le lende. main, mardi, avec le même succès et les mêmes résultats à l'Académie de musique de Brooklyn. L'assemblée était nombreuse, et l'enthousiasme n'a pas été moindre. Le professeur Gray a fait une observation très singulière, c'est que la veille une partie des sons avaient été détournés par des opérateurs curioux à différentes stations du trajet, et que cette indiscrétion avait nui sensiblement à la transmission. Dans la journée encore le même inconvénient s'était produit pendant la répétition. Mais des observations, a t-il dit, avaient été faites à qui de droit, et il y avait lieu d'espèrer qu'il en serait tenu compte. Une plus grande sonorité a été obtenue, en effet, et l'expérience a été notablement plus satisfaisante que celle de Steinway Hall.—(Courrier des Elats-Unis du 5 avril)

de douter qu'il n'y ait dans cette invention extraordinaire le le téléphone,—un procédé par lequel un concert donné à Steingerme d'une des applications les plus curicuses, peut-être way Hall peut être entendu à l'Académie de Musique, en passant par Liverpool, Londres, Paris, le canal de Suez, La première expérience publique a été faite lundi dernier à Calcutta, Pekin, San Francisco et la Nouvelle-Orléans. Mais ce Steinway Ilall. La foule était immense, A huit heures tous n'est pas tout; une fois en train la science fait des prodiges; les sièges étaient occupés, le palier était encombré, l'escalier une merveille en engendre une autre, et après le teléphone, electric et la poste extérieure escilier en combré, l'escalier une merveille en engendre une autre, et après le teléphone, obstrué et la porte extérieure assiégée. En fait, on a rarement nous avons maintenant l'électroscope, un mot barbare, mais une vu à New-York un pareil empressement aux plus intéressantes chose très civilisée. Qu'est ce que l'électroscope l'électroscope l'électroscope artistiques; Il s'agissait pour les savants et pour les cope est à la vision ce que le téléphone est à l'oule ; c'est-à dire curioux d'avoir le mot d'une nouveauté qui est tout un événe qu'avec l'électroscope on peut voir l'image, exactement reproment. La soirée était d'ailleurs extrêmement attrayante en duite, d'un objet placé, ou d'une scène qui se passe à une elle-même. Les écretices du léléphone étaient encadrés entre distance quelconque. Un voyageur pout faire le tour du monde les deux parties d'un excellent concert organisé par M. et échanger des sourires avec sa femme et ses enfants assis tranquillement au foyer domestique.

Voici comment les choses se passent. On sait que la lumière, transmet par la vibration plus ou moins forte et plus ou moins rapide des ondes lumineuses, comme le son se transmet par la vibration des ondes sonores. Or, les ondes lumineuses, comme les ondes sonores, sont susceptibles d'être repercutées par

pratique.

L'électroscope, comme le téléphone, se compose de deux chambres, une au point de départ, l'autre au point de destination, reliees entre elles par un fil, ou par une combinaison de fils métalliques. Dans la chambre de départ, la paroi anté-rieure interne est hérissée de fils imperceptibles dont l'extrémité apparente forme par leur réunion une surface plane, comme serait une plaque d'acier. Ces fils, à la sortie de l'appareil, sont tendus de façon à former une sorte de cable qui peut se prolonger à l'infini, et qui, parvenu à la chambre d'arrivée, se détord et s'épanouit en autant de facettes infinitésimales représentant exactement la même surface qu'au terminus originaire. Maintenant si devant cette surface vous exposez une image ou un objet quelconque, et que les vibrations lumineuses correspondant aux détails des formes, des ombres et des couleurs de cet objet soient saisies par chacun des fils conducteurs soumis à un courant électrique, elles se reproduiront identiquement à l'extrémité de ces fils, et produiront un lac simile parfait de l'image primitive. Grace à ce procédé combiné avec le téléphone, pour nous borner à un seul exemple, non seulement on pourrait entendre à la Nouvelle-Orléans ou à Chicago un opéra représenté à l'Académie de Musique de New-York, mais encore on pourrait voir les acteurs sur la scène et le public dans la salle. Nous laissons pour le moment à nos lecteurs le soin d'exercer leur imagination sur cette donnée. Le champ est immense, et co n'est point à première vue que nous youdrions entreprendre d'en donner autre choze qu'un aperçu.

Le lac bouillant de la Dominique.-Nous extrayons du récit d'une exploration faite par M. Palgrave, ancien consul anglais à Saint-Thomas, les intéressants détails qui suivent sur le lac

bouillant de la Dominique :

Dans l'été de 1875, le monde scientifique a été surpris et intéressé par la nouvelle qu'un lac d'eau toujours bouillante avait été découvert près du sommet d'une montagne de la Dominique. Cette île, la plus haute des Petites Antilles, est une colonie britanique située entre les îles françaises de la Guadeloupe et de la Martinique, et ne mesurant pas plus de 300 milles carres. La, disait-on, au haut d'une montagne, est un lac toujours en ébullition.

M. Palgrave a visité ce lac l'été dernier, et il vient d'en donner une description détaillée dans le Macmillan's Magazine. Deux expéditions dans cette région avaient précédé celle de M. Palgrave, qui a cu la bonne fortune d'avoir pour guide le docteur Nicholls, jeune médecin de la colonie, lequel avait été

un des découvreurs du lac bouillant

Le point de départ est Roseau, principale ville de la Domini que. On va de là à cheval dans un hameau élevé de 1,500 pieds au dessus du niveau de la mer. A partir de ce point il faut aller à pied, tantôt à travers de magnifiques forêts tropicales, tantôt au milieu de buissons épineux enchevêtres les uns dans les autres, tantôt en escaladant un sol rocailleux et glissant. Après avoir franchi un interminable labyrinthe d'arbustes, l'explorateur s'est trouvé subitement tout au bord d'un précipice à pie ; un pas de plus, il tombalt dans la Grande Soufrière, à plusieurs centaines de pieds de profondeur. La Grande Soufrière Telephone et Electroscopie - Nous savons dejà ce que c'est que lest un cratère à demi éteint, recouvert de cendres sillonnées

par d'innombrables filets d'eaux vives, blanches, noires et

rouges.

Le lac bouillant se trouve au nord-est du premier cratère, et il fant grimper pendant une heure environ pour y parvenir. Sa vue est à la fois étrange et ellrayante. Entoure de falaises presque perpendiculaires de cendres et de pierre ponce, dont la hauteur varie de 60 à 100 pieds, il écume et mugit comme uno bête fauvo dans sa cago; sa surface, autant que les explorateurs ont pu la mesurer, est d'environ 200 yards de long sur 100 de large ; il a l'apparence d'un gigantesque chaudron recouvert do vapeur à travers laquelle, quand la brise de la montagne écarte ce voile par moments, on aperçoit une masse confuse de vagues qui s'entrechoquent, courant furieusement dans tous les sens, un chaos d'eaux bouillantes. A 6 pieds du bord, la profondeur est de 50 à 60 pieds ; l'altitude est d'un peu plus de 2,400 pieds au dessus de la mer ; le lac est alimenté par le has, et la température de ses caux est de 185 degrés Fahrenheit au bord extreme du lac, de près de 2 0 degrés un peu plus Join. A cette altitude, le point d'ébullition de l'eau est. de 207 degrés, par une température atmosphérique de 64 degrés. Le centre d'ébullition est à peu près au milieu du lac, endroit où naturellement les explorateurs n'ont pas pu plonger leurs thermomètres. L'accès du lac n'est possible que d'un côté, les falaises étant partout ailleurs absolument perpendiculaires.

"L'excursion au lac de la Dominique, aller et retour à partir de Roseau, requiert trois jours et deux nuits. Elle est difficile, mais sans présenter d'obstacles insurmontables à un bon marcheur. Il n'existe pas de sentiers tracés, et il faut se frayer un passage à travers une végétation tropicale ; en revanche, on n'est pas expose à la rencontre de bêtes féroces ou de serpents venimeux, les uns et les autres étant inconnus sur l'île de la

Dominique.

BIBLIOGRAPHIE

-Légendes de Saint Joseph, patron de l'Eglise Univer-elle, 1 vol. in 12 br. 30 centins franco par la poste. Montreal : J. R. Rolland et Fils, libraires éditeurs, 12 et 14, Rue St. Vincent

Ce volume se compose de trente-deux legendes et un appen-

Il est d'usage de terminer les exercices du mois de St. Joseph en citant un exemple qui réveille l'attention des fidèles. On pourrait lire cet ouvrage avec profit durant le mois de Saint

Cet ouvrage n'est pas seulement utile sous le rapport de la pièté; c'est aussi un livre de lecture des plus attrayants, tant par la variété que par le choix des légendes qui y sont rapportées. Les grandes personnes le recevront et le parcour-ront avec plaisir ; les enfants seront émus de joie en lisant les belles et touchantes histoires qu'il renferme ; en un mot, c'est un livre utile à tous, car aux parents il enseignera la manière de bien élever leur famille et aux enfants ce qu'ils doivent d'amour, de respect et d'obéissance envers leurs parents.

-M. Ernest Dohm, du Kladderadatsch de Berlin, vient de traduire les Fables de La Fontaino. L'œuvre et l'auteur méritent plus qu'une mention incidente. Cette traduction, en vers allemands, vient de paraître dans une édition de luxe, in-follio et accompagno les illustrations de Gustave Doré. L'autour a mis trois ans à ce travail, qui est une merveille de souplesse, de tidélité et d'élégance. Le vers allemand est moulé sur le vers de La Fontaine; la coupure et le mêtre sont exactement reproduits ; un hexamètre français est rendu par un hexamètre allemand, et un vers de six ou huit pieds, par un vers du même nombre de syllabes. Le poête-traducteur à poussé la conscience artistique jusqu'à employer une rime plus ou moins riche, selon le dogré de richesse de la rime originale, et à rendre par des archaïsme allemands équivalents, les vieux mots francais que La Fontaine enchâsse volontiers dans la langue du dix septième siècle.

Ce n'est pourtant pas un travail de pénible marqueterie qui est sorti de ce tour de force littéraire ; le vers de M. Down est

facile, alerte et pittoresque.

AGRICULTURE

-Eh bien I sait on ce que coûte à l'agriculture la destruction d'une nichée d'oiseaux ?

Dans une des dernières séances de le Société protectrices d's animaux, nous avons entendu la lecture d'une note dans laquelle sont additionnées les peries que cause la destruction d'un nid.

Le fils d'un paysan déniche un nid de passereaux ou autres oiscaux qui contient au moins cinq œufs ou cinq petits. Chaque petit mange journellement cinquante mouches ou autres insectes. Cette consommation dure quatre ou cinq semaines; prenons une moyenne ée trente jours, ce qui fait 58 multiplié par 5 par 30 égalent 7,500 mouches pour chaque nichée.

Chaque mouche mange journellement en fleurs, feuilles, etc., une quantité égale à son poids jusqu'à ce qu'elle ait atteint son maximum de croissance; en trente jours, elle aura mangé une fleur par jour; fleur qui aurait été en fruit. Dons, en trente jours, chaque mouche ayant mangé trente fruits, le 7,500 meuch es de tout à l'heu.e auraient mangé 225,000 fruits.

Si le fiis de do paysan avait laisse où il était le nie qu'il a déniché, il aurait épargé à son père 225,000 pommes, poires,

abricots, peches, etc.

Il n'y a plus de Pyrénées.—Avant le 1er janvier 1878, la France et l'Espagne orientale seront reliées par le chemin de fer qui, pour le moment, s'arrête à la frontière française de Banyulssur-Mer. Il y a plusieurs années qu'on travaille à cette ligne destinée à mettre en communication directe Perpignan et Barcelone.

Les voyageurs à destination de cette dernière ville qui ne veulent pas prendre la voie de mer à Cette, sont contraints aujourd'hui de subir douze heures de diligence entre Perpignan et Girona, d'où le chemin de fer les conduit en quatre heures à Barcelone.

A partir du ler janvier 1878, ou pourra aller directement, presque sans changer de voitures, de Paris à Bracelone, Murcie et Malaga. Les Catalans et les habitants de la Murcie profite. ront évidemment de la nouvelle ligne pour visiter l'Exposition

—Une dépèche nous annoneait le mois dernier le décès, à l'âge de soivante et un aux, de sir Yung Bahadoor, premier ministre du puissant maharajah de Népaul (Hindoustan). L'Amrita Patrika nous apporte le recit de ce Richelieu asiatique qui avait su conserver l'indépendance de son pays tout en acceptant le protectorat de l'Angleterre

Le 25 fevrier dernier, jour consacré, sir Yung-Bahadoor était allé e baigner à Bagonutte ; il entra dans le fleuve avant le féver du oleil et, après avoir achevé ses ablutions, il s'assit sur la rive. Au hout d'une heure, lorsque son escorte vint à sa rencontre, il avait rendu le dernier soupir, ayant succombé à un anévrisme. Un expres fut envoyé aussitét à Catmandou, capital du royaume de Népaul ; le maltrajah ordonna de différer les funérailles jusqu'au fer de mars, Les trois femmes légitimes de Sir Yung Bahadoor, appelées pour constator le décès, annoncérent leur intention de ne pas survivre à leur époux.

Le frère et le fils du défaut tentérent inutilement de les détourner le leur sinistre projet. Elles firent dresser un immense bücher de bois de sandal et de résine, puis elles prirent un bain, récitérent des prières et offrirent des présents aux brahmines. Avant de monter sur le bûcher, les Rances donnérent des conseils à leur beau-frère, en le chargeant de l'exécution de diverses mesures à prendre en vue du bon gouvernement du pays et de la paix : elles demandérent aussi la mise en liberté de plusieurs prisonnlers. On les vit ensuite 'avancer au milieu du bûcher sans manifester d'émotion et en chantant des hymnes.

Le corps de sir Yung Bahadoor ayant été placé sur le dos, l'ainée des Rances prit la tête sur ses genoux, et les deux untres, les pieds. Les trois princesses, dont les regards ne quittaient pas le mort, furent bientôt environnées de flammes que le fils du défunt attisant en jetant des combustibles odoriférants, après avoir mis lui-même le feu au tacher. Un quart d'heure no s'était pas écoule, qu'il (e restait plus que des cendres et des ossements calcinés.

Sir Yung Bahadoor laisse une fortune évalué à 50 millions de francs et une superbe collection de diamants. En récompense de son attachement à la Couronne britannique, la rèine lui avail accordé le titre de baronnet, la grand-Croix de l'Ordre du Bain et de l'Etoilé

dn Sud.

On sait que le défunt, qui exerçait un pouvoir sans limites dans le Nepaul, empecha le maharajah son maitre de se joindre à la terrible révolte des cipayes; il fournit même les contingents de montagnards du Thibet avec lesquels le général Havelock put opposer la première résistance aux efforts de l'insurrection.

Sir Yung Bahadoor était un des plus intrépides chasseur de l'Asie; on raconte qu'il a tué de sa main plus de 700 tigres dans les jungles immenses de la pravince de Teral, où il procura l'année dernière au prince do Galles les plaisirs d'un sport sans pareil, et qui sont peuples de gibier de toute espèce.

ANNONCES

Instituteurs

Monsieur A. Heroux, de St. Constant (Laprairie), instituteur breveté de l'école normale Jacques-Cartier, et ayant une expérience de plusieurs aunées dans l'enseignement,-est en disponibilité,

M. Thos, Deschenes, instituteur à l'académie de Duckingham, P. Q., porteur d'un brevet pour académie, et ayant enseigné pendant yingiaix ans, sollicite de l'emploi. Il peut enseigner le français et l'anglais. Il sera disponible le ler juillet prochain. S'adresser à lui-même à Buckingham, ou à N. Lacasse, écuier, Professeur à l'Ecole Normale Laval, Québec.

M. L. Fayt, 109, rue St. Antoine, Montréal, pourvu d'un brevet d'école-modèle du bureau des examinateurs de Montréal, est en disponibilité.

CARTE DE LA NOUVELLE FRANCE

POUR SERVIR A L'ETUDE DE L'HISTOIRE DU CANADA

PAR P. M. A. GENEST.

Carte murale de 11 pieds sur 51, unique en ce genre, a obtenu l'approbation des personnes les plus compétentes. Elle peut servir pour l'enseignement de la géogrophie actuelle de notre pays ; mais on but principal est de reproduire l'ancienne geographie sons la domination française

En vente chez MM, les libraires : S. Hardy, F. Frechette, N. Langlais, Lépine et Darveau, à Québec. Chez MM. Beauchemin et Valois, à Montréal ; Oliv. Tradel, à

Trois-Rivières, Parx : Montée et vernie \$1.50.

En feuille Envoie de circulaire gratis en s'adressant à l'auteur à Québec.

DICTIONNAIRE

GÉNÉALOGIQUE

DE TOUTES LES FAMILLES CANADIENNES

M. L'ABBÉ C. TANGUAY

Anco un Far-Simile de la Première carte inedite de la Nouvelle-France en 1611.

Les personnes qui ont souscrit au Dictionnaire Généalogique et que vondraient recevoir ce volume par la poste sont prices de nous envoyer le montant de leur sonscription qui est de \$2.50 en y ajoutant 40 centins pour les frais de poste. Celles qui ont sonscrit chez les Messieurs sulvants pourront se le procurer en s'adressant après le 17 Mai courant à

J. A. LANGLAIS, Libraire, RueSt. Joseph, St. Roch de Québec. J. N. BUREAU, Trois-Rivières. E. L. DESPRÉS, Maître de Poste, St. Hyacinthe.

E. L. DESPRES, Mattre de Poste, St. Hyacinthe.
JAMES W. MILLER, Mattre de Poste, de Ste. Luce de Rimonski.
A. GAGNÉ, Mattre de Poste de Kamouraska.
R. OUELLET, " ' IJslet.
F. H. GIASSON, " L'Anse à Gilles.
E. LEMIEUX, Ottawa.
F. X. VALADE, Longueull.
L. O. ROUSSEAU, Château-Richer.
Les personnes qui ont souscrit chez MM. Dubrau & Assells, pour-ront s'adresser à M. L. M. Chémazie, Libraire, Ouèbee. ront s'adresser à M. L. M. Chenazie, Libraire, Québec.

En vente chez l'Editeur

EUSÉBE SÉNÉCAL,

10, Rue St. Vincent, Montreal.

Aux Commissaires d'Ecoles pour la reprise des Cours Elémentaires.

100 PREMIÈRE MISE EN VENTE

DES INTERESSANTS

LIVRES DE LECTURE

M. A. N. MONTPETIT

Adoptes par le Conseil de l'Instruction Publique dans le concours de 1871.

Seule Série approuvée par le Coaseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, par S. G. l'Archevêque de Québec et par NN, SS, les Evéques du Canada.

LE PREMIER LIVRE DE LECTURE, vol. format in 18, d'environ 160 pages, lexico encadré, illustré de 32 gravures, cartonnage, converture imprimée, la doz. \$1,20.

LE DEUXIEME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, 240 pages, texte encadré, illustré de lit gravures, cartonnage, converture imprimée, la doz. \$1.50.

LE TROISIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. forme in-18 de 320 jages, texte encadre, illustré de 56 géavures, cartonnage, convertura imprimee, la doz \$2.40.

LES QUATRIÈME ET CINQUIÈME LIVRES seront mis en vente dans le courant de l'année 1876.

NOUVELLE MÉTHODE POUR APPRENDRE A BIEN LIREnouvelle édition complétement revue et augmentée, par F. E. Juneau, inspecteur d'écoles, vol. format in-12 de 96 pages, texte encadré, cartonnage, converture imprimée, la doz \$1.50

NOUVEAU TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ARITHMÉTIQUE A L'USAGE DES ECOLES. Deuxième édition, complètement revue et augmentée par L. H. Bellerose, instituteur, vol. format n-12 de 180 pages, cartonnages, converture imprimee, la doz. \$2.50.

NOUVELLE MÉTHODE D'ÉCRITURE THÉORIQUE ET PRATI QUE, approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique. Cette méthode comprend une série de sept cabiers gradués de 21 jages chaque, la doz. 80 ets.

NOUVELLE CARTE DE LA PUISSANCE DU CANADA, comprenant les provincies de Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, les territoire du Nord-Ouest, l'He du Prince-Edouard, Terre-Neuve, et une partie des Etats-Unis, TEXTE EN FITANCAIS, format 26 par 38 pouces, coloriés, collée sur toile, vernie et montée sur rouleaux, \$2,50.

NOUVEL ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage de la jennesse, par M. l'abbé Ls. Gauthier, vol. in-12 cartonné, la doz. \$1.00.

ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage des ecoles élémentaires ; nouvelle édition avec questionnaire, vol. in-12; cartonné la doz, \$1,20.

En vente chez

J. B. ROLLAND & FILS, Editeurs-Propriétaires,

Et chez les Libraires et les principanx marchands,